Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

1858e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 2 octobre 1970, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:
Discussion générale (*suite*)
Discours de M. Alarcón (Cuba) 1
Discours de M. Swaran Singh (Inde) 5
Discours de M. Boutaleb (Maroc) 9
Discours de M. Chevel (République socialiste soviétique d'Ukraine) 13
Intervention du représentant du Costa Rica 18
Intervention du représentant du Nicaragua 19
Intervention du représentant de Cuba 20

Président: M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR
Discussion générale (*suite*)

1. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: Je désire avant tout, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale et vous assurer de toute notre coopération dans l'exercice de vos fonctions.

2. Cette Assemblée se réunit un quart de siècle après la signature de la Charte et la création de l'Organisation des Nations Unies. Cette occasion est propice pour faire le bilan des résultats obtenus, pour juger de l'efficacité et de l'utilité dont l'Organisation a fait preuve et pour analyser les moyens et les mesures nécessaires pour l'aider à réaliser les aspirations et les idéaux qui ont été à l'origine de sa création.

3. Cette Organisation a été créée pour promouvoir la formation d'un nouvel ordre international fondé sur le respect de l'égalité de droits pour tous les Etats, grands et petits et sur la volonté séculaire des peuples de vivre en paix, d'établir la coopération internationale et d'assurer le développement. Ces idéaux, après 25 années, restent toujours valables.

4. La lutte contre l'agression impérialiste, pour la liquidation complète du colonialisme et du néo-colonialisme, pour assurer à tous les peuples leur droit sacré à l'autodétermination et à l'indépendance, pour créer les conditions qui permettront aux nations attardées d'accéder au développement économique et social et de rompre les barrières qui leur ferment l'accès aux progrès de la science et de la technique — telle est toujours la tâche la plus importante qui unit, en un front commun, la plus grande partie de l'humanité.

5. Néanmoins, en raison de facteurs étrangers à la Charte, et essentiellement en raison du mépris manifesté à l'égard des principes et des objectifs de ladite Charte par certaines puissances impérialistes, notamment les Etats-Unis d'Amérique, l'ONU n'a pu remplir pleinement sa mission suprême qui est de garantir la paix et la sécurité internationales.

6. La question inscrite à notre ordre du jour depuis la dernière session sur l'initiative de l'Union soviétique et relative au renforcement de la sécurité internationale a certainement contribué à placer cette préoccupation au centre de nos délibérations comme elle le mérite. Cuba partage les préoccupations exprimées par cette délégation et par d'autres pays socialistes dans le projet de déclaration qui a été présenté à cet effet à la Première Commission [*A/C.1/L.513*].

7. Cuba a constamment soutenu que la paix constituait une valeur indivisible et universelle et qu'elle ne saurait être garantie que lorsqu'elle serait un bien dont jouiraient tous les peuples, sans distinction aucune. Voilà pourquoi la pierre de touche de tous les efforts en faveur de la paix dans le monde actuel est constituée par la lutte contre l'agression impérialiste et par les manifestations de solidarité militante avec les peuples qui mènent héroïquement cette lutte, les armes à la main. Arrêter l'agresseur, lui couper les griffes là où il attaque, tel est le meilleur moyen de garantir la sécurité de ceux qui pourraient devenir demain ses victimes.

8. Voilà pourquoi les peuples de l'Indochine, du Proche-Orient et de l'Afrique australe sont à l'avant-pointe dans la lutte pour la conquête de la paix et de la sécurité universelles.

9. La situation en Indochine laisse présager une issue prochaine. L'impérialisme nord-américain, après une guerre longue, cruelle et dans laquelle il a employé presque toutes les ressources de sa panoplie criminelle, non seulement n'a pu abattre le désir d'indépendance du peuple vietnamien, mais au contraire s'est vu infliger par ce peuple la pire déroute militaire et politique de son histoire. Leur mauvaise cause étant perdue sans remède au Viet-Nam, les Etats-Unis n'ont plus d'autre issue que le retrait immédiat, total et sans condition de toutes leurs troupes, de leurs équipements et de leur personnel militaire ainsi que ceux de leurs alliés et laquais. Ils n'ont pas d'autre solution s'ils ne veulent pas voir s'accumuler les déroutes sur le champ de bataille, le déshonneur et la répudiation du monde entier.

10. Cuba réaffirme sa complète solidarité avec le peuple vietnamien, avec le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, qui vient de commémorer lui aussi, le vingt-cinquième anniversaire de son existence héroïque et exemplaire, avec le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud et les forces populaires armées de libération du Viet-Nam du Sud qui, dans leur héroïque et juste lutte, ont montré à tous les peuples opprimés le chemin de l'émancipation totale. La

solidarité internationale avec la cause du peuple vietnamien ne fait que croître de jour en jour, ce qui témoigne de la repulsion universelle devant les crimes innombrables de l'impérialisme nord-américain et de ses valets de Saigon. La récente Conférence des pays non alignés, qui s'est tenue à Lusaka le mois dernier[1], a donné une preuve concluante de ce processus irrépressible de sympathie et de solidarité à l'égard du peuple vietnamien. La participation à cette conférence du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud par l'entremise de son ministre des relations extérieures, la camarade Nguyen Thi Bin, constitue un bond qualitatif dans le mouvement des pays non alignés, qui ont ainsi réaffirmé leur engagement sans réserve dans la lutte des peuples contre l'impérialisme et le colonialisme. L'ovation faite par les participants à Mme Bin, ovation la plus longue et la plus intense de toute la conférence, ainsi que la résolution adoptée à propos de l'Indochine, constituent un avertissement sans équivoque à l'impérialisme nord-américain que les peuples du tiers monde se rangent aux côtés du peuple vietnamien et des autres peuples de l'Indochine dans leur lutte héroïque contre l'agression, et pour leur accession pleine et entière à leur indépendance et qu'ils exigent la cessation immédiate et inconditionnelle de l'agression nord-américaine.

11. Mais cette solidarité ne se limite pas à ceux qui ont vécu la dure expérience du colonialisme. Dans les métropoles occidentales et, ce qui est remarquable, aux Etats-Unis mêmes, les peuples manifestent également leur appui sans réserve au peuple héroïque de l'Indochine.

12. Le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud a présenté à la Conférence de Paris, le 17 septembre dernier, une importante initiative en vue de résoudre le problème vietnamien et de faire avancer les conversations. Pour y arriver, le Gouvernement des Etats-Unis devrait mettre fin à ce qu'il appelle la politique de "vietnamisation" de la guerre et proclamer officiellement que toutes ses troupes et celles de ses alliés seraient retirées avant le 30 juin 1971. La proposition prévoit également la constitution d'un gouvernement provisoire de coalition, qui se composerait de membres du gouvernement provisoire actuel, de personnes de l'administration de Saigon qui se prononceraient réellement en faveur de la paix, de l'indépendance et de la neutralité, et de personnalités appartenant à diverses organisations politiques et religieuses y compris celles qui, pour des raisons politiques, résident à l'étranger. Ce gouvernement exclurait évidemment le groupe des traîtres Thieu, Ky et Khiem. Ce gouvernement appliquerait une politique extérieure indépendante et qui serait d'amitié et de respect en ce qui concerne l'intégrité territoriale des Royaumes du Laos et du Cambodge.

13. Le Gouvernement nord-américain actuel, avec sa démagogie hypocrite, a fait des promesses de paix alors qu'en réalité il organisait l'extension de la guerre. L'agression impérialiste s'est étendue au Royaume du Cambodge au moyen du complot contre le prince Samdech Norodom Sihanouk, pendant que l'intervention des troupes yankees et de Saigon s'intensifie également au Laos. La politique des impérialistes est donc en voie d'exécution; il s'agit d'utiliser les Asiatiques pour lutter contre les peuples asiatiques eux-mêmes, ou, ce qui revient au même, d'organiser les troupes misérables de leurs laquais pour leur faire défendre les intérêts de leurs maîtres impérialistes contre les forces patriotiques du pays. Ce plan avait déjà échoué lorsque l'impérialisme avait tenté de réaliser ce que l'on a appelé la "guerre spéciale". Sa réapparition aujourd'hui montre que les stratèges du Pentagone ont épuisé le répertoire de leurs inventions criminelles. Ce chemin ne saurait conduire qu'à une déroute encore plus catastrophique pour l'impérialisme. Les peuples de la région retourneront la consigne yankee de faire combattre des "Asiatiques contre des Asiatiques" contre l'impérialisme nord-américain, les traîtres, et les mercenaires à leur service. La Conférence des peuples de l'Indochine a traduit en un engagement historique leur volonté unanime de lutter pour barrer totalement le chemin à l'intervention nord-américaine.

14. Il y a lieu de s'indigner tout particulièrement de l'agression commise contre le Cambodge. Le Cambodge neutre du prince Sihanouk avait défendu de manière exemplaire son indépendance et sa souveraineté dans des conditions particulièrement difficiles. Cette conduite lui avait valu le respect et l'admiration du monde et, tout particulièrement, des nations indépendantes de l'Asie et de l'Afrique. A la troisième Conférence des pays non alignés, l'opinion du tiers-monde sur la situation cambodgienne a été exprimée en toute clarté. Après un long débat auquel ont pris part 40 pays, 21 d'entre eux ont soutenu de manière énergique que l'unique représentant légitime du Cambodge à la Conférence était le Gouvernement royal d'union nationale présidé par le prince Sihanouk. Sept délégations seulement ont défendu la représentation fantoche de Lon Nol et 12 délégations se sont abstenues. Les chiffres ne sauraient être plus éloquents. C'est un scandale qu'en la présente assemblée, la place revenant logiquement au gouvernement légitime du Cambodge soit usurpée par les porte-parole d'un régime de marionnettes engendré par l'Agence centrale de renseignements (CIA) et qui, n'existait que grâce à l'appui de baïonnettes étrangères, est coupable de crime de génocide contre son propre peuple. Notre Assemblée doit entendre la voix des peuples du tiers-monde, qui s'est manifestée à la Conférence de Lusaka, et expulser la clique de Lon Nol et rendre son siège au gouvernement légitime qui, grâce à ses forces armées, c'est-à-dire le Front national uni du Kampuchea, a déjà libéré une grande partie du territoire et qui représente le droit du peuple cambodgien à une vie indépendante et pacifique.

15. En Extrême-Orient, la tension provoquée par la politique agressive de l'impérialisme nord-américain contre la République populaire démocratique de Corée persiste. Depuis de nombreuses années déjà, l'Assemblée générale examine ce problème. Le temps est certes venu de le résoudre de la seule façon conforme aux principes de la Charte, c'est-à-dire en exigeant le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères de la Corée du Nord, en dissolvant ce que l'on appelle la Commission des Nations Unies pour l'unification et la réhabilitation de la Corée et en mettant fin une fois pour toutes à l'ingérence de l'ONU dans les affaires intérieures du peuple coréen. L'unification pacifique et l'indépendance de la Corée sont des questions qui relèvent exclusivement du peuple coréen. L'utilisation de

[1] Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

l'ONU en tant qu'instrument de la politique anticoréenne du Gouvernement de Washington constitue une violation grossière des principes de la Charte et affecte gravement le prestige de l'Organisation.

16. Le conflit créé par l'agression impérialiste au Proche-Orient demeure sans solution. Cuba réitère son appui aux pays arabes et demande une fois de plus le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés appartenant à la République arabe unie, à la Syrie et à la Jordanie. Nous réitérons également l'expression de notre solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte héroïque pour l'exercise de ses droits légitimes.

17. Nous renouvelons nos condoléances à l'occasion de la mort du président Gamal Abdel Nasser, grand dirigeant du peuple égyptien et héros de la nation arabe. Nous sommes d'autant plus sensibles à sa disparition qu'elle se produit à un moment où les impérialistes brandissent la menace d'une nouvelle agression contre les peuples arabes, et au moment où Nixon se promène en Méditerranée en appareil belliqueux.

18. Les jeunes Etats africains désireux de progrès dans la justice et l'indépendance se trouvent devant la menace toujours croissante des forces du colonialisme et du racisme qui, malgré toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, prétendent continuer à imposer en Afrique l'esclavage et la soumission. La Conférence de Lusaka a montré l'unité de tous les peuples non alignés en vue de défendre les droits des peuples africains et a demandé à l'ONU d'adopter des mesures efficaces pour mettre fin au colonialisme et à l'oppression raciale; elle a condamné l'appui militaire que l'Afrique du Sud reçoit des puissances occidentales. Notre délégation apportera son concours aux efforts qui seront entrepris ici pour soutenir la juste lutte des peuples de Guinée (Bissau), de l'Angola, du Mozambique, du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

19. Le droit à l'autodétermination est également universel; il s'agit d'une prérogative inaliénable dont l'exercice doit être garanti à tous les peuples et dans toutes les régions du monde. C'est pourquoi ma délégation dénonce, une fois de plus, l'inertie de l'ONU devant le cas de Porto-Rico. Il y a cinq ans, mon pays a demandé que cette question soit examinée par le Comité spécial de décolonisation. Le Comité n'a pu encore le faire en raison de l'opposition tenace des Etats-Unis, puissance administrante. Porto-Rico est, a été et sera toujours une nation latino-américaine. L'occupation militaire nord-américaine depuis 1898 et les pressions exercées, avec toutes les ressources d'un empire, pour assimiler ce pays à la métropole n'ont pu arriver à écraser la volonté d'indépendance de ce peuple frère. Cuba demande à tous ceux qui s'opposent au colonialisme d'exprimer leur solidarité avec la lutte héroïque du peuple porto-ricain pour son indépendance nationale.

20. A l'heure où de nombreuses délégations se préoccupent de donner plus de force à l'Organisation et de la rendre plus efficace, la question de son universalité acquiert une importance nouvelle. Néanmoins, un problème qui gêne nos activités reste en suspens depuis plus de 20 ans: celui de la représentation de la Chine. Notre position est bien connue et nous ne pouvons que la réaffirmer. Cuba demandera, une fois de plus, le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes au sein de cette Organisation et l'expulsion de la clique usurpatrice de Tchang Kaï-chek.

21. Les travaux de l'Organisation seraient plus efficaces s'ils bénéficiaient de la participation d'autres Etats qui apportent une contribution importante aux relations internationales, comme c'est le cas pour la République démocratique allemande. La discrimination envers cet Etat indépendant est injuste et porte préjudice à la communauté internationale en la privant du concours d'une nation pacifique qui a atteint un haut degré de développement économique.

22. Au moment où commence la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le problème du progrès économique et social dans les pays du tiers monde acquiert une urgence nouvelle. En nous réservant d'examiner cette question en détail lorsqu'elle sera discutée à la commission compétente, nous voudrions rappeler certains critères essentiels exposés en maintes occasions par les représentants de Cuba. Les projets exposés dans divers documents de l'ONU ne conduiraient qu'à une légère atténuation des effets du sous-développement. Il faut insister sur le fait que le développement exige comme condition préalable et indispensable la réalisation de profondes transformations de structure dans les pays qui aspirent à se développer, ce qui suppose, inévitablement des changements de caractère révolutionnaire modifiant fondamentalement les rapports de puissance et l'organisation sociale afin d'éliminer l'inégalité et l'injustice. Sans ces changements, il serait illusoire de croire à la possibilité d'une mobilisation du peuple et on ne saurait imposer aux masses les sacrifices nécessaires pour mener à bien cette grande entreprise du développement.

23. De même, il n'est pas possible de penser que la deuxième Décennie ira plus loin que la première tant que l'on n'aura pas apporté une modification fondamentale aux relations commerciales internationales, ainsi qu'aux conceptions et aux modalités actuelles de financement extérieur.

24. D'autre part, Cuba a déjà signalé que le taux de croissance prévu ne correspond pas, et de loin, à la situation dramatique dans laquelle se trouvent les pays en voie de développement. En effet, un accroissement annuel de 3,5 p. 100 à 4,5 p. 100 par habitant pour ces pays signifierait que le revenu moyen annuel des habitants des pays du tiers monde serait équivalent à environ 10 p. 100 du revenu moyen des pays capitalistes développés et à 5 p. 100 du revenu par habitant des citoyens des Etats-Unis. Evidemment de telles perspectives ne sauraient satisfaire les millions d'hommes et de femmes qui vivent dans la misère et qui sont disposés à lutter pour obtenir leur droit à une vie plus digne.

25. Diverses délégations ont montré leur préoccupation au sujet du détournement d'aéronefs civils de leur route normale. Pour ce qui est de Cuba, notre position a été exposée de manière très claire dans notre intervention au cours de la discussion générale de l'année dernière [*1705ème séance*] ainsi que dans la loi N° 1226 promulguée par le Gouvernement révolutionnaire, qui s'applique à cette nouvelle forme de criminalité. Cuba – disons-le une fois de

plus – a souffert plus que tout autre pays de ces activités criminelles qui ont été inventées, organisées et encouragées par le Gouvernement impérialiste des Etats-Unis et ses laquais sur ce continent pour porter préjudice à notre révolution. Depuis 1959 et jusqu'à ce jour, des dizaines d'avions et des centaines de navires ont été volés à notre pays et détournés vers le territoire nord-américain par la violence, ce qui a entraîné, en de nombreuses occasions, la mort d'équipages et de passagers innocents. Nombre de nos avions et de nos navires ne sont jamais rentrés dans notre pays, ils ont été littéralement volés par les impérialistes et leurs sicaires, ce qui constitue, puisqu'ils se sont emparés du butin, très exactement le crime de piraterie. Les criminels n'ont pas été châtiés; au contraire, on les a fait parader devant les caméras de la télévision et même dans les salons du Parlement nord-américain, où les législateurs mêmes qui, aujourd'hui, déplorent ces crimes, les ont reçus comme des héros. Aucun organisme international n'a élevé la voix pour protester. L'ONU n'a rien fait devant les nombreuses plaintes déposées par notre délégation. Il ne s'agissait alors que d'un petit pays, qui n'avait que très peu d'avions et de bateaux. Aujourd'hui, par contre, on voudrait mobiliser la communauté internationale parce que les effets de ces activités criminelles se retournent contre ceux qui, précisément, les ont encouragées de façon irresponsable et criminelle.

26. Les faits, eux, restent d'une éloquence incontestable. Aucun pays ne s'est emparé par la piraterie de plus de bâtiments aériens et maritimes que les Etats-Unis. Aucun pays n'accorde plus que les Etats-Unis protection et encouragement aux criminels auteurs de ces forfaits.

27. De son côté, Cuba a appliqué rigoureusement la politique qui consiste à faciliter immédiatement à ces embarcations, à leurs passagers et à leur équipage, la poursuite de leur voyage et jamais n'a encouragé ces activités. Notre gouvernement, d'autre part, a été le premier à adopter une loi établissant des sanctions appropriées contre ceux qui détournent les aéronefs ou les navires. Notre position est définie par cette loi. Nous ne l'avons pas modifiée et nous ne la modifierons pas.

28. Nous rejetons toute tentative de pression ou de boycottage au moyen d'accords multilatéraux. Nous réaffirmons que nous sommes disposés, pour résoudre ces problèmes, à négocier des accords bilatéraux avec les pays prêts à appliquer exactement les mêmes mesures au sujet des détournements d'aéronefs et de navires ainsi que de toutes les autres violations des lois et des normes qui régissent le trafic international, sur des bases de stricte réciprocité.

29. A propos de ce problème et pour démentir certaines interprétations tendancieuses, je vais donner lecture de la déclaration faite le lundi 28 septembre par M. Raúl Roa, ministre des relations extérieures de Cuba:

"Nous espérons que le Gouvernement des Etats-Unis ne fera pas passer en jugement le citoyen américain Robert J. Labadie, puisqu'il s'agit d'un cas d'aliénation mentale qui a été constaté tant aux Etats-Unis qu'à Cuba.

"M. Robert J. Labadie se trouvait dans un hôpital psychiatrique cubain. Le Gouvernement des Etats-Unis, par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse, dans une note en date du 27 août de cette année, a dit qu'il était prêt à recevoir le citoyen Labadie, tenant compte du fait que celui-ci se trouvait déjà sous traitement psychiatrique à l'hôpital de Valley Forge, à Phoenixville (Pennsylvanie). Le Gouvernement de Cuba a accédé à cette requête pour des raisons humanitaires.

"Les autorités des Etats-Unis ont caché cette circonstance à l'opinion publique. Appliquer la loi pénale à ce malade mental serait un acte malhonnête et illégal.

"On ne saurait résoudre le problème créé par les détournements d'avion par de simples mesures publicitaires.

"Si le Gouvernement des Etats-Unis veut vraiment aborder sérieusement ce problème, le Gouvernement de Cuba est disposé à signer immédiatement un accord sur les bases établies par la loi cubaine No 1226, promulguée le 16 septembre 1969 qui, en plus des détournements d'avions, porte aussi sur le détournement de navires ainsi que sur les autres violations des lois et des normes régissant le trafic international.

"Nous voulons en même temps proclamer catégoriquement que nous n'accepterons ni ne respecterons aucun accord international sur les détournements d'avions si cet accord ne porte pas également sur les autres formes de piraterie et de violations, sans aucune exception."

30. Il est vrai qu'au cours de la discussion générale présente, certaines personnes ont essayé de rendre Cuba responsable de ces incidents. Ces prétendues accusations émanent d'un monsieur qui a été l'avocat de l'United Fruit Company et de l'Allied Chemical Company et qui, aujourd'hui, représente l'Aluminum Corporation of America (ALCOA), l'U.S. Steel et d'autres sociétés nord-américaines et qui, à ses moments perdus, est Ministre des relations extérieures du Costa-Rica.

31. M. Facio a essayé en vain de détourner l'attention de l'Assemblée pour cacher les agissements agressifs à l'encontre de Cuba dans lesquels il se trouve impliqué ainsi que le gouvernement qu'il représente. Depuis quelques mois, l'impérialisme nord-américain prépare activement de nouveaux plans d'aggression contre Cuba et, à cette fin, il utilise les territoires de Costa Rica et du Nicaragua. Ce n'est un secret pour personne. Avec le cynisme propre aux pirates, les intéressés eux-mêmes l'ont proclamé aux quatre coins du monde.

32. Voyons ce que déclarait ce monsieur à Miami, le 7 juin dernier, selon l'agence nord-américaine United Press International:

"Gonzalo Facio, ministre des relations extérieures du Costa Rica, a suggéré ce soir que le moment était venu d'"encourager une révolution intérieure" à Cuba, communiste, pour renverser le régime de Fidel Castro. Il a dit que "quelques coups immédiats portés par les partisans de la liberté" assureraient l'écroulement du contrôle castriste sur l'île."

Il a poursuivi:

"Il faudrait dès l'abord garantir aux forces militaires cubaines disposées à se rebeller que les moyens nécessaires leur seront fournis."

33. Le 5 août dernier, en recevant deux dirigeants contre-révolutionnaires qui étaient en train d'organiser des forces mercenaires destinées à l'agression contre Cuba, le Président du Costa Rica lui-même, José Figueres, a déclaré:

"Nous devons organiser une croisade pour faire disparaître tous ces maux; il serait bon que nous puissions rendre cent coups pour un, y compris par une action armée à Cuba même, car seule une offensive venant de nous, une offensive latino-américaine, pourrait retourner la situation et mettre en marche le processus de rétablissement et de renforcement du système démocratique de notre Amérique."

Cette citation de M. Figueres est reprise du journal *La Nación*, de San José (Costa Rica) du 6 août 1970 et a été reproduite dans une information de l'Associated Press du même jour.

34. Les apatrides ont été tellement satisfaits de ces promesses agressives et anticubaines que l'un d'eux a déclaré, d'après le même journal:

"Lorsque nous retournerons à Cuba, le 5 août 1970" – jour de l'entrevue avec M. Figueres – "sera proclamé le jour du commencement de la libération cubaine."

35. Quelques jours plus tard, M. Somoza, représentant actuel de la dynastie du Nicaragua et qui, le 26 juillet dernier, avait exhorté les Nicaraguayens à "aller se battre pour la libération de Cuba", les a reçus avec le même esprit belliqueux.

36. Notre gouvernement connaît les activités de ces mercenaires dans la région des Antilles, et notamment en Floride, au Costa Rica et au Nicaragua. D'autre part, notre peuple, uni et ferme comme toujours, est prêt à écraser les agresseurs d'un poing d'acier au moment où ils mettraient leurs misérables bottes sur le sol de la patrie.

37. Il serait lamentable que ces "croisés", à la solde de l'United Fruit, de l'Allied Chemical, de l'U.S. Steel ou de l'Aluminum Corporation of America, oublient les leçons de l'histoire. Ils devraient se rappeler qu'il y a presque 10 ans, sur les sables de la baie des Cochons, notre peuple a brisé l'invasion des mercenaires organisée, financée et dirigée par l'Agence centrale de renseignements du Gouvernement nord-américain.

38. Le Premier Ministre du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, le commandant Fidel Castro, a, dans son discours du 23 août dernier, fait une allusion très nette aux fantoches qui continuent à préparer des agressions contre Cuba. Il a dit:

"Que personne ne se croie en droit d'organiser des expéditions de son territoire contre notre pays car nous nous estimerons pleinement autorisés, dans la mesure de nos possibilités, à porter la guerre sur le territoire du pays qui se serait prêté à l'organisation d'invasions contre le nôtre."

Et il a ajouté:

"Nous ne sommes nullement obligés de marquer du respect aux gouvernements de laquais qui organisent des bases d'agression contre Cuba."

39. Telle est la digne réponse donnée par un peuple qui a conquis son indépendance au prix de nombreux sacrifices en faisant héroïquement face à l'empire le plus puissant de la terre. C'est l'attitude d'un peuple résolu à défendre ses droits dans toutes les circonstances et quelle que soit la puissance de ses ennemis. C'est la norme de conduite invariable d'un peuple qui veut vivre en paix, mais qui ne redoute pas le combat et qui saura résister victorieusement à toute agression. C'est la position d'un peuple qui ne deviendra plus jamais la proie des impérialistes et qui maintiendra toujours très haut le drapeau du socialisme au cœur des Antilles, et aux portes mêmes du pire ennemi de l'humanité. Patrie ou mort! Nous vaincrons.

40. M. Swaran SINGH (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Vous représentez la Norvège, qui peut être fière de sa réputation de pays pacifique, juste et progressiste. Vos qualités personnelles et le dévouement de votre famille à l'effort international sont bien connues. Je tiens aussi à exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, pour les services qu'elle a rendus. Je désire dire à nouveau notre admiration pour U Thant, dont les capacités et le dévouement lui ont conquis notre respect.

41. C'est aujourd'hui le cent unième anniversaire du Mahatma Gandhi et, en Inde, nous proclamons une fois de plus notre dévouement aux idéaux pour lesquels le Mahatma a vécu et est mort, parmi lesquels la paix et la non-violence tiennent la première place. Il est possible que nous ne parvenions pas à atteindre ces idéaux, mais nous devons continuer d'essayer.

42. Bien des événements, en Inde, nous sont une source de satisfaction. Notre peuple peut compter sur une vie meilleure grâce à nos plans de développement. Notre production agricole et industrielle s'est sensiblement accrue. Notre commerce montre également des signes d'amélioration. Une fois de plus, l'Inde a montré sa foi en une vraie démocratie. En même temps, il y a un désir croissant de l'homme ordinaire d'avoir une part plus équitable de la richesse nationale.

43. Il y a 22 jours, une grande conférence a pris fin à Lusaka et, dans 22 jours, nous célébrerons la signature de la Charte des Nations Unies. La Conférence de Lusaka doit une grande part de son succès aux efforts et à l'organisation entrepris par le Gouvernement et le peuple de la Zambie et nous tenons à les en remercier une fois de plus. Les déclarations finales et les résolutions de cette conférence font l'objet de documents distribués aux Nations Unies. Elles expriment le consensus de 53 Membres de l'Organisation des Nations Unies qui représentent environ la moitié de la race humaine. Je me permets de demander à chacun de lire ces documents.

44. La Conférence de Lusaka a mis en relief plusieurs points importants, à savoir: la paix et la sécurité internationales, la coexistence pacifique et les relations amicales, la solution des problèmes internationaux au moyen de négociations, la valeur des Nations Unies en tant que forum universel, la décolonisation, le développement, le désarmement ainsi que la réalisation des principes du non-alignement. Afin d'atteindre ces objectifs que nous avons approuvés à Lusaka, nous recherchons le plus large appui et la coopération des Membres des Nations Unies.

45. Lorsque l'on évalue les résultats obtenus par les Nations Unies au cours des vingt-cinq dernières années, ce qui nous frappe le plus c'est que, alors qu'une nouvelle guerre mondiale a pu être évitée, l'insécurité subsiste. Tandis que la tension entre les grandes puissances a diminué et qu'elles ont amorcé des négociations dans certains domaines – ce dont nous nous félicitons – des conflits armés font encore rage dans de nombreuses parties du monde. Cette situation appelle l'attention de la communauté mondiale. La semaine dernière, la Sixième Commission a fait un pas dans la bonne direction en adoptant la déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*A/8082, par. 8*]. Une autre mesure que l'Assemblée pourrait prendre pour renforcer l'édifice de la paix consisterait à adopter une déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

46. Une telle déclaration devrait comprendre, entre autres, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force pour résoudre les différends internationaux, le respect scrupuleux des frontières nationales existantes, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la conquête militaire, le règlement des différends par des moyens pacifiques uniquement, la coopération régionale, la réduction du fossé existant entre les pays développés et les pays en voie de développement, le désarmement et le droit des peuples encore sous domination raciste et coloniale à la libre détermination.

47. Les pays en voie de développement en particulier, sont constamment menacés dans leur indépendance et leur identité. De plus, des obstacles entravent leur progrès économique. Les pays mieux organisés, plus développés et mieux équipés militairement continuent de faire pression sur eux. On a appelé cela le néo-colonialisme, et nous devrions faire porter une partie de nos efforts, au cours des années à venir, sur l'élimination de ces tendances. A ce propos, je voudrais appeler votre attention sur ce qu'a dit notre Premier Ministre à Lusaka au sujet de l'émancipation intellectuelle et culturelle:

> "Ceux qui dominaient les affaires politiques du monde et contrôlaient son économie ont aussi imposé un monopole des idées. Pendant des années, nous avons accepté leur échelle des valeurs, leur conception du monde et, ce qui est assez étonnant, la conception même qu'ils avaient de nous. Bon gré, mal gré, nous avons été poussés à les imiter. Nous devons maintenant nous défaire de ces modèles empruntés et forger des modèles d'une vie qui vaille la peine d'être vécue, des modèles correspondant mieux à notre situation, non pas nécessairement en tant que pays, mais en tant que pays distincts ayant chacun sa personnalité."

48. Certes, grâce au programme des Nations Unies, on a réussi à amener de nouveaux territoires et de nouveaux pays à l'indépendance, mais il reste encore beaucoup à faire. Le colonialisme portugais en Afrique, l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, l'attitude de défi du régime raciste de Rhodésie et le maintien du statut colonial d'un grand nombre de territoires et de régions ne peuvent nous laisser oublier que la tâche est loin d'être achevée.

49. L'Afrique du Sud dénie à la majorité de ses citoyens les droits fondamentaux de l'homme et sa politique d'*apartheid* est une menace pour la paix. L'alliance qui s'est instaurée dans cette région entre les forces du colonialisme et celles du racisme en vue de maintenir la suprématie blanche est intolérable. Nous déplorons l'attitude et les actes de certains pays qui encouragent les régimes de Salisbury et de Pretoria et la politique du Portugal dans ses possessions d'outre-mer.

50. Nous sommes inquiets d'entendre le Gouvernement du Royaume-Uni déclarer son intention de vendre de nouveau des armes à l'Afrique du Sud. Tout renforcement de la puissance militaire sud-africaine accroîtra la menace qu'elle constitue non seulement pour les pays voisins en Afrique, mais aussi pour la région de l'océan Indien. Nous voudrions que cette région soit une zone de paix à l'abri des rivalités des grandes puissances.

51. On a beaucoup parlé des opérations de construction et de maintien de la paix des Nations Unies. Nous estimons que sur la scène politique mondiale en pleine évolution et en plein changement, les Nations Unies devraient occuper la place centrale. La Charte laissait espérer que dans le domaine de la paix et de la sécurié, les grandes puissances œuvreraient de concert, mais tel n'a malheureusement pas été le cas. Nous espérons que, dans les années à venir, cette coopération deviendra réalité pour le plus grand bien de tous.

52. A notre avis, pour créer une atmosphère meilleure et faire disparaître les nombreux obstacles qui subsistent, il faudra donner à tous les Membres des Nations Unies le sentiment qu'ils participent à toutes les décisions qui pourront être prises. Qu'il s'agisse de questions de guerre et de paix, du développement économique ou de problèmes d'indépendance et de souveraineté, tous les Etats Membres devraient avoir part aux décisions. Nous sommes toujours heureux de voir les grandes puissances coopérer entre elles, mais nous souhaitons vivement que, toutes les fois qu'il s'agit de prendre une décision, nous puissions tous en discuter, et qu'aucune décision ne soit appliquée avant d'avoir obtenu un appui considérable – appelez cela consensus, si vous voulez – de la part de l'ensemble des Membres des Nations Unies.

53. Nous regrettons que la composition des Nations Unies ne soit pas encore universelle. Plus spécialement, il est généralement admis que, sans la participation légitime de la République populaire de Chine, cette organisation continuera à se heurter à des difficultés lorsqu'il s'agira de résoudre plusieurs problèmes essentiels.

54. Les Nations Unies et le Secrétaire général se sont trouvés en difficulté du fait de l'insuffisance des fonds, et cela ne laisse pas de nous inquiéter. Aussi demandons-nous instamment à tous les Etats Membres de coopérer pour assurer que les importants problèmes que les Nations Unies entreprennent de résoudre dans différents domaines n'aient pas à pâtir de la paucité des fonds. La délégation indienne fera tout ce qu'elle pourra pour aider le Secrétaire général à cet égard. De même, nos procédures et nos méthodes de travail nous causent de l'inquiétude. Nous sommes prêts à appuyer toute mesure qui pourrait être suggérée en vue de les améliorer. Nous attachons une grande importance à une répartition géographique appropriée non seulement pour l'Organisation dans son ensemble, mais pour tous ses services et à tous les niveaux.

55. Nous sommes d'avis que la Charte, fidèlement appliquée, permettrait de surmonter bien des difficultés auxquelles se heurte l'Organisation. M. Lester Pearson, lauréat du prix Nobel de la paix bien connu et anciennement Premier Ministre du Canada, a dit récemment: "C'est pure hypocrisie de la part des gouvernements d'éluder leurs propres responsabilités en jetant le blâme sur l'Organisation mondiale." Nous regrettons qu'il devienne de plus en plus à la mode de dénigrer l'importance des Nations Unies du fait de ce que M. Pearson appelle la tendance des gouvernements "à éluder leurs propres responsabilités".

56. L'Inde a apporté sa contribution aux diverses opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que les divergences de vues sur la mise en train, le contrôle et le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies seront rapidement résolues de façon que l'Organisation puisse contribuer plus efficacement au maintien de la paix. L'Inde accepte le principe du renforcement du mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies et elle est prête à étudier des mesures concrètes en ce sens une fois que l'on se sera mis d'accord sur les modalités.

57. De nos jours, il est plus urgent que jamais de parvenir au désarmement général et complet sous contrôle international. La course aux armes nucléaires et l'invention de nouveaux systèmes de vecteurs perfectionnés rendent la vie sur notre planète de jour en jour plus précaire. Elles détournent les ressources et les énergies du travail constructif. Elles aboutissent à une concurrence impitoyable, à des blocs militaires et à des sphères d'influence.

58. La délégation indienne s'efforcera d'assurer le succès de la Décennie du désarmement par l'application, dans les 10 prochaines années, d'un programme complet de désarmement. Nous devons faire porter notre attention sur le désarmement général et complet, notamment sur le désarmement nucléaire. Nous nous rendons compte qu'il n'est peut-être pas possible de progresser sur tous les fronts à la fois et que les mesures collatérales sont commodes. Nous n'ignorons pas les immenses bénéfices que la technique des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris les explosions, peut apporter à l'économie du monde en développement. Les avantages de cette technique devraient être à la disposition de tous les Etats sans aucune discrimination. A Lusaka, les nations non alignées ont indiqué un ordre général de priorité qu'il conviendrait de suivre en établissant le programme de la Décennie du désarmement.

59. Il est évident que des mesures de désarmement nucléaire comme l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, une interdiction totale des essais, la réduction et la destruction des stocks d'armes nucléaires, etc., devraient avoir la plus haute priorité. Viendraient ensuite d'autres mesures, dans le domaine du désarmement, telles qu'un accord interdisant le développement, la production et le stockage d'armes chimiques et biologiques et prévoyant leur élimination des arsenaux de toutes les nations.

60. Je voudrais maintenant parler brièvement du projet de traité de dénucléarisation du lit des mers et du fond des océans[2]. L'approbation d'un accord sur l'interdiction de placer des armes de destruction massive sur le lit des mers au-delà d'une limite de 12 milles est une bonne chose, mais n'en reste pas moins une mesure limitée de désarmement dans ce domaine.

61. Ma délégation est convaincue que le fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale devraient être utilisés exclusivement à des fins pacifiques et que la richesse potentielle de ces zones et leurs ressources devraient être développées et utilisées dans l'intérêt de l'humanité dans son ensemble. Je lance un appel à tous les représentants pour qu'ils s'efforcent sincèrement de définir le régime des mers et de créer un mécanisme international qui le régisse, avant que l'on n'assiste à une vague insensée d'expropriation des ressources de cette dernière frontière.

62. En ce qui concerne la conférence sur le droit de la mer, ma délégation appuie les points de vue exposés au sommet des pays non alignés en faveur de la convocation d'une conférence du droit de la mer à une date rapprochée, après qu'un comité préparatoire en aura assumé les préparatifs. Nous estimons que toutes les questions – les régimes en haute mer, le plateau continental, la mer territoriale et la zone contiguë, la protection des ressources de pêche en haute mer, etc. – devraient être traitées ensemble et d'une façon globale plutôt que par bribes.

63. En ce vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes assez satisfaits de la contribution que l'Organisation, qui a su placer la coopération économique en faveur du développement sur une base saine, rationnelle et dynamique. Néanmoins, il nous reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fondamentaux de la Charte visant à créer des conditions de stabilité et de bien-être et à assurer le standard de vie minimum indispensable à la valeur et à la dignité humaines.

64. Le fossé qui sépare les nations riches et les nations pauvres s'élargit rapidement; c'est là une grave menace à l'indépendance des pays en voie de développement ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Certaines des tendances récentes dans le domaine de la coopération économique internationale indiquent qu'il y a eu un recul des idéaux élevés des années 50. Malgré les efforts que les pays en voie de développement ont déployés pour apporter leur contribution à la vie économique mondiale, le processus de leur élimination constante du courant général de l'économie mondiale se poursuit.

---

[2] *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970*, document DC/233, annexe A.

65. L'Inde voit avec sympathie et attend avec impatience les efforts de la communauté internationale en vue d'adopter une stratégie internationale du développement pour les années 70 permettant de résoudre le problème de la pauvreté d'une façon concertée et sur une base rationnelle et complète. Ma délégation voudrait donc attirer l'attention de l'Assemblée sur la ferme recommandation des pays non alignés tendant à ce que l'Assemblée générale, à sa session anniversaire, adopte une déclaration sur la stratégie internationale du développement pour les années 70.

66. Une telle notion n'admet pas de demi-mesures prises isolément. Ce qu'il nous faut, c'est une définition des objectifs, des buts, et pour les atteindre, une action politique fondée sur un calendrier. L'adoption d'une résolution qui ne serait qu'une déclaration de l'Assemblée générale pour lancer la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne représenterait pas – je répète, ne représenterait pas – un point de départ; c'est pourquoi nous réclamons une stratégie du développement qui non seulement prévoirait une action politique permettant aux pays en voie de développement de surmonter leurs difficultés économiques actuelles, mais serait aussi un pas décisif vers une nouvelle structure des relations économiques internationales sur une base juste et équitable.

67. La tâche essentielle de l'application de cette stratégie incomberait aux pays en voie de développement eux-mêmes. Un des indices les plus encourageants de la dernière décennie a été la détermination des pays en voie de développement à s'efforcer de réaliser le progrès économique et social par leurs propres moyens. En même temps, ils ont élargi et diversifié les relations économiques entre eux en vue de renforcer leur vie économique nationale. Nous espérons sincèrement que, fidèles aux engagements pris par les pays développés à la CNUCED et dans d'autres instances et conformément au projet de stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*A/7982 et Corr.1, par. 16*] que l'Assemblée examine actuellement, les pays développés contribueront à la mise en œuvre de plans concrets et spécifiques que les pays en voie de développement pourront proposer dans le domaine de la coopération économique et dans celui de l'intégration régionale et sous-régionale.

68. Alors que nous nous efforçons d'édifier aux Nations Unies une paix stable, nous ne saurions négliger les conflits qui font rage actuellement dans le monde. La situation au Viet-Nam nous préoccupe toujours beaucoup. Nous reconnaissons que toutes les parties au conflit ont déclaré qu'elles s'en tenaient aux Accords de Genève et qu'elles désiraient parvenir à une solution pacifique au Viet-Nam. La cessation des bombardements sur le Nord-Viet-Nam et le désir de toutes les parties de poursuivre les pourparlers de Paris pour trouver un règlement pacifique ont été généralement bien accueillis. A notre avis, ces pourparlers peuvent progresser s'il y a des raisons de croire que toutes les forces étrangères seront retirées du Viet-Nam. Le Gouvernement des Etats-Unis a déjà retiré certaines de ses troupes, et nous croyons qu'un calendrier ferme et fixant une date limite pour le retrait définitif contribuera au succès des négociations de Paris. Un gouvernement établi sur une base élargie comprenant tous les éléments du Viet-Nam du Sud serait encore un facteur de succès.

69. Les combats au Cambodge ont accru la tension dans cette région. Nous espérons sincèrement que le peuple du Cambodge, avec lequel le peuple indien a des liens historiques de culture et d'amitié, pourra surmonter toutes ses difficultés internes et sera en mesure de vivre en paix et en amitié avec ses voisins, sans aucune ingérence de l'extérieur.

70. Au Laos, les négociations prévues entre les parties ne progressent guère.

71. Le conflit qui sévit dans les Etats de l'Indochine a causé beaucoup de souffrances aux peuples de la région. Par suite de cette série de conflits au cours de toutes ces dernières années, ces peuples ont beaucoup souffert de la mort et de la destruction. L'Inde s'intéresse vivement à la paix et à la stabilité dans cette région. Il faut tout mettre en œuvre pour que cesse cette misère humaine.

72. Il serait actuellement difficile d'examiner séparément les problèmes des Etats de l'Indochine, et nous pensons qu'une fois la lutte terminée, on devrait tenir une conférence internationale pour résoudre cette situation complexe. L'Inde est prête à se joindre à d'autres Etats et parties intéressées pour mettre au point des arrangements en vue d'assurer le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de la neutralité de tous les Etats de l'Indochine.

73. L'Asie occidentale est encore une région déchirée par un âpre conflit et qui, depuis de nombreuses années, ne connaît pas la paix. Israël continue d'occuper de vastes territoires arabes saisis au cours du conflit de 1967 et desquels il doit se retirer. Le problème humain des réfugiés arabes exilés de leur patrie ne saurait être ignoré et les droits légitimes du peuple palestinien doivent être respectés.

74. La détermination de la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour faire respecter e protéger les droits légitimes et raisonnables du peuple palestinien fournirait le moyen le plus efficace et le plus durable de mettre un terme aux nombreuses mesures désespérées, détournements y compris, que nous déplorons tous et qui occasionnent nombre de souffrances inutiles à tant de gens innocents. Nous sommes heureux que tous les otages aient été libérés.

75. Les bases d'une paix juste et durable en Asie occidentale ont été posées il y a trois ans, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967). Cette résolution doit être pleinement mise en œuvre. Ma délégation espère que les conversations sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général auront lieu sans autre retard ou atermoiement. Nous partageons le désir général de paix dans cette région et nous espérons que les conversations proposées auront pour résultat la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité de 1967 ainsi qu'une paix juste et durable dans cette région.

76. Alors que les conflits et la tension se poursuivent en Asie, certains éléments positifs ont apparu en Europe, et nous nous en félicitons. Je veux parler du Traité de non-agression récemment signé entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne[3]. Nous espérons que

[3] Signé à Moscou le 12 août 1970.

cet événement ouvrira la voie à de nouveaux accords qui permettront de renforcer la sécurité en Europe. Je voudrais également exprimer l'espoir que les entretiens entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques seront fructueux. Ce sera là non seulement une mesure importante de limitation des armements, mais aussi une contribution positive à une détente générale dans le monde.

77. Les relations internationales entrent dans une phase caractérisée par une interdépendance toujours plus grande, d'une part, et le désir des Etats de mener une politique indépendante, d'autre part. Les innovations scientifiques et technologiques, les communications rapides, le commerce plus intensif et les considérations écologiques abaissent les barrières entre Etats et encouragent la coopération. Malgré ce côtoiement, la communauté internationale reste divisée par des barrières et des préjugés politiques, économiques et raciaux; le faible continue de vivre dans l'ombre du plus puissant et ni la paix, ni la prospérité, ni le droit à l'indépendance et à l'égalité ne sont encore devenus les attributs intégraux de toute l'humanité. Au centre du monde les Nations Unies s'efforcent de contenir l'agresseur, de combattre l'avidité et les préjugés, de promouvoir la coopération internationale sur une base juste et équitable.

78. Je suis certain que les chefs d'Etat et de gouvernement qui prendront part à la session commémorative qui commencera dans une quinzaine de jours donneront l'impulsion qui permettra à notre Organisation de devenir plus efficace.

79. Le monde semble aujourd'hui être déchiré. Les conflits et les conflagrations malheureusement se poursuivent toujours. Naturellement, cela nous afflige, tout spécialement au moment où nous nous réunissons pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. La situation cependant n'est pas entièrement sombre et désespérée. Nous ne devons pas manquer de constater que dans de nombreuses régions des progrès importants sont accomplis vers la paix et la prospérité. La paix mondiale a été maintenue depuis un quart de siècle, même si nous n'avons pas su mettre un terme aux guerres locales. Le rythme du développement s'accélère dans de nombreuses parties du monde. La menace de la famine s'est dissipée. La production des céréales dans des pays comme l'Inde non seulement fait face aux besoins actuels, mais augmente plus rapidement que ne s'accroît la population. Chaque année, de nouveaux pays rejettent le joug colonial et affirment leur détermination de jouer pleinement leur rôle de nations indépendantes et libres.

80. Au moment où les Nations Unies parviennent au terme de leur 25 années d'existence, nous pouvons nous permettre de regarder l'avenir non pas avec désespoir et découragement, mais avec espoir et confiance.

81. M. BOUTALEB (Maroc) : Monsieur le Président, au seuil de cette vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, dans laquelle nous voudrions voir, beaucoup plus qu'un anniversaire de commémoration, bien plutôt une pause pour une profonde et fructueuse réflexion, en vue de mieux assurer et adapter la marche de la communauté internationale vers la paix, la justice et le progrès, il plaît à la délégation marocaine de saluer avec chaleur le choix unanime qui vous a porté à la présidence de l'Assemblée au cours de cette session historique.

82. Ce choix est sans doute le signe de la volonté de sérieux et de l'intention de réussir. Votre solide compétence en droit international et votre longue expérience de cette Organisation, d'une part, votre appartenance à une famille et à un pays qui ont donné d'éminents hommes d'Etat au service de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies, d'autre part, doivent nous donner l'assurance que nous avons choisi, pour des circonstances exceptionnelles, un homme qui saura élever nos débats au niveau des espérances que la communauté internationale est en droit de placer en cette vingt-cinquième session de notre Assemblée générale.

83. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction personnelle que j'éprouve en adressant ces mots au représentant d'un pays dont les relations d'amitié et de coopération avec le Maroc sont empreintes d'un esprit d'exemplarité dans la coopération internationale, dans l'estime et dans le respect mutuel.

84. Notre Organisation achève son premier quart de siècle d'existence et amorce les dernières décennies d'un siècle au cours duquel l'humanité a peut-être vécu les événements les plus déterminants de son destin. La communauté internationale doit se pencher avec courage sur le bilan des années d'existence de cette Organisation, non pas pour se lamenter sur ce qu'elle n'a pas fait et sur ce qu'elle aurait dû entreprendre, mais surtout pour rechercher les voies et les moyens propres à assurer de façon efficace la réalisation des espérances qu'elle a exprimées il y a 25 ans et dont certaines, parmi les plus légitimes, sont loin d'être matérialisées.

85. Il est certain que notre Organisation a été un instrument adéquat pour prévenir ou arrêter de graves crises de l'après-guerre. Il est vrai aussi qu'elle a largement contribué à effacer dans une grande mesure le concept de la suprématie de la force, de l'hégémonie de la puissance et à introduire dans les relations internationales certains concepts inconnus ou volontairement ignorés avant sa création.

M. Pardo (Malte), vice-président, prend la présidence.

86. Au cours des nombreuses crises internationales de ces 25 dernières années, elle a été le point de rencontres directes ou indirectes des antagonismes chaque fois que la confrontation interrompait le dialogue et conduisait les parties au bord de l'abîme. Elle a surtout été une plateforme, un prétoire, une audience et aussi un facteur d'encouragement contre la persistance du colonialisme, dont elle a troublé la conscience et demantelé l'emprise dans la plus large partie du monde où il dominait. Elle s'est attachée à être un recours, un guide et un facteur d'assistance pour les Etats dont les premiers pas dans le concert international ont été difficiles. Elle s'efforce, dans le cadre du rétablissement des souverainetés nationales et de l'égalité des Etats, de réduire les injustices persistantes et l'écart qui existe encore dans les faits entre une partie de l'humanité nantie et l'autre partie, dont la misère et l'ignorance sont encore le lot, pour un avenir indéterminé, du fait de l'égoïsme des Grands.

87. Une des tâches les plus primordiales pour l'Organisation dans l'avenir doit être le souci constant d'assurer de plus en plus la primauté du droit et de la morale internationale, d'assurer à tous les Etats les moyens de faire respecter les prérogatives de leur souveraineté dans l'égalité internationale et à tous les citoyens du monde la quiétude de la liberté et la prospérité dans la justice.

88. Ce que notre Organisation a déjà accompli est sans aucun doute immense, quand on pense à ce qu'aurait pu donner une anarchie des relations internationales où seules la puissance et la violence auraient constitué la loi. Mais, si l'on observe l'actualité internationale et la projection de l'avenir on réalise avec angoisse ce que serait le destin de l'humanité si l'Organisation ne s'imposait pas avec une conscience aiguë l'impératif d'être plus dynamique, plus ferme, plus scrupuleuse quant à la validité de ses principes.

89. La plupart des crises internationales auxquelles l'Organisation fait actuellement face sont des crises chroniques nées il y a plusieurs années et dont les solutions, trouvées tant bien que mal au moment de leur naissance, sont restées lettre morte, ce qui, avec les années, a accru la gravité de ces crises et affaibli d'autant l'autorité de l'Organisation.

90. Trois années se sont écoulées depuis l'agression israélienne de juin 1967, et il est illusoire de croire que la guerre au Moyen-Orient a duré seulement six jours. En fait, elle ne s'est guère arrêtée. Israël a même intensifié presque de façon constante les opérations militaires à l'intérieur des territoires occupés, contre le territoire jordanien, a porté la guerre sur les frontières et dans les villages libanais, et s'est lancé dans une série de bombardements aériens contre les villes et les installations industrielles égyptiennes. La guerre n'a pas cessé de part et d'autre du canal de Suez et la confrontation des artilleries dans cette zone a causé plus de dégâts que sur certains fronts au cours de la deuxième guerre mondiale.

91. Pourtant, aux Nations Unies et dans plusieurs capitales, de multiples efforts ont été déployés afin de faire respecter le cessez-le-feu et d'engager un processus susceptible d'ouvrir la voie à la recherche d'une solution.

92. Le Gouvernement de Tel-Aviv et son état-major militaire se sont, de façon continue, opposés à toutes ces initiatives et ont souvent créé des situations politiques et militaires qui rendaient la recherche de la paix encore plus difficile et plus lointaine.

93. La résolution [*242 (1967)*] du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, avait pourtant défini le cadre dans lequel cette recherche de la paix pouvait aboutir. Mais, par sa rhétorique, le Gouvernement israélien, qui a voulu donner à cette résolution autant d'interprétations qu'il compte de membres, a bloqué les nombreux efforts que la communauté internationale avait essayé de soutenir avec optimisme.

94. Pendant ces trois années de guerre continue et d'efforts inlassables, la politique du Gouvernement israélien recèle au moins une constante: le rejet de la paix et la volonté de consolider ses conquêtes actuelles comme une étape de l'expansion que certains de ses membres proclament sans embarras de temps à autre.

95. Au début du mois d'août de cette année, la communauté internationale avait accueilli avec espoir la dernière initiative, résultat de tant d'efforts et de concertations. On peut dire aujourd'hui, avec une profonde conviction et à la lumière des derniers événements, que les manœuvres dilatoires de Tel-Aviv sont à la base de l'aggravation de la situation dans la région. Depuis l'acceptation de la résolution du Conseil de sécurité par les Etats arabes intéressés, rien n'est venu du côté israélien encourager cette volonté de paix. Bien au contraire, l'intensification des opérations militaires d'une part et l'intransigeance sur le plan diplomatique, d'autre part, ont justifié dans le monde arabe la substitution du désespoir à l'espérance.

96. La nouvelle situation que crée la disparition tragique du président Nasser au moment où, avec courage, il entreprenait tout ce qui était possible pour se rapprocher de la paix, rend encore plus lourde la responsabilité du Gouvernement de Tel-Aviv qui, lui, a tout entrepris, de la façon la plus irresponsable, pour retarder le déclenchement du processus d'une solution politique. Le monde entier, en rendant hommage aux qualités d'homme d'Etat du président Nasser, a, sans exception, évoqué son désir de rétablir la paix dans la région et son courage d'avoir en fait essayé de la réaliser. La disparition du leader égyptien n'est pas seulement une cause de profonde douleur pour le peuple égyptien; le monde arabe perd en lui l'une des figures les plus marquantes de son histoire moderne; la communauté internationale perd également l'un des artisans les plus convaincus de la politique de coexistence pacifique et de coopération internationale.

97. L'échéance de la période probatoire du cessez-le-feu approche. Faut-il de nouveau la laisser passer, à la satisfaction d'Israël? S'il en était ainsi, quel avenir pourrait-on prévoir après le 7 novembre? Faut-il que la communauté internationale assiste impuissante d'abord à l'agression, ensuite aux provocations qui compromettent tout effort de paix, et demain peut-être à la reprise d'une guerre qui ne pourrait être que plus violente encore? Mais nous devons cependant répéter ici ce que nous n'avons cessé, quant à nous, de mettre en relief depuis toujours et ce que Sa Majesté le Roi a, à maintes reprises, affirmé, à savoir que la recherche d'une solution juste et durable dans la région doit nécessairement passer par le respect du droit du peuple palestinien en tant que tel.

98. Certes, les principes énoncés dans la résolution du Conseil de sécurité et dans la dernière initiative de paix doivent permettre d'effacer les conséquences de l'agression et de faire respecter les principes de la Charte. Mais tout effort de paix, aussi louable soit-il, demeurerait insuffisant s'il ignorait l'une des réalités les plus pertinentes de la situation au Moyen-Orient, à savoir l'existence du peuple palestinien et sa volonté légitime d'assumer son destin.

99. C'est parce que les faiseurs de paix s'obstinent à considérer le facteur palestinien comme un simple problème de réfugiés auquel on pourrait trouver une solution dite humanitaire en les regroupant dans des camps et en leur assurant, tant bien que mal, une existence marginale, qu'ils ont dû assister, plus ou moins surpris, aux événements tragiques qui ont déchiré la Jordanie. Il serait criminel, surtout après cette tragédie, de ne pas reconnaître que les

réfugiés sont devenus des combattants et que ces combattants sont un peuple qui veut retrouver sa patrie.

100. Les résolutions qui abordent ce problème avec des euphémismes, et les plans de paix qui veulent l'ignorer, demeureront de vaines tentatives. Si l'on veut réellement ramener la paix au Moyen-Orient, il faudra nécessairement envisager de rétablir le peuple palestinien dans ses droits.

101. L'évolution rapide et dangereuse de la situation au Moyen-Orient requiert, dans les jours qui viennent, des décisions lucides et énergiques. Notre Organisation dispose d'un cadre juridique et politique pour la recherche de la solution; le Secrétaire général a un représentant personnel dont les qualités ont recueilli l'hommage de tout le monde; les grandes puissances ont conscience de l'enjeu de cette évolution. Faut-il que Tel-Aviv seul s'obstine à faire durer une occupation territoriale incompatible avec l'établissement de la paix? Et faut-il que la conscience internationale continue de méconnaître les droits du peuple palestinien, dont, à cause de son destin tragique, elle ne peut plus ignorer l'existence?

102. Aussi cruciale que la crise du Moyen-Orient est la situation qui règne en Afrique, où des milliers d'Africains subissent encore les formes les plus rétrogrades et les plus dégradantes du colonialisme et de la discrimination raciale érigée en système d'Etat.

103. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle remarquable dans l'accélération du processus de décolonisation et l'accession de nombreux pays à l'indépendance et à la souveraineté. Mais les progrès dans ce domaine ont été arrêtés par l'attitude systématiquement négative adoptée à l'égard des Nations Unies par les tenants du colonialisme et de l'*apartheid*, et notamment par l'Afrique du Sud et le Portugal.

104. Malgré la condamnation universelle de l'*apartheid* par l'Organisation des Nations Unies en tant que crime contre l'humanité, en dépit de la résolution 1514 (XV) de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays encore sous domination coloniale, et de la résolution 2145 (XXI) mettant fin au Mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, malgré les sanctions économiques édictées à l'encontre de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud et du Portugal, ces pays continuent à mener impunément leur œuvre d'exploitation et d'oppression en Afrique du Sud, en Namibie, en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau).

105. Le fait le plus alarmant de cette situation est l'aide économique et militaire que continuent d'apporter certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique du Sud et au Portugal. Cette aide économique et militaire, et plus particulièrement l'intensification des investissements étrangers dans les territoires sous domination coloniale en Afrique australe, contribuent au renforcement politique des régimes colonialistes et constituent une menace de plus en plus précise contre les pays africains indépendants et l'Afrique en général.

106. L'alliance entre le Portugal, l'Afrique du Sud et le régime de Salisbury confirme les tentatives de politique d'encerclement de l'Afrique indépendante par les régimes colonialistes au pouvoir en Afrique australe.

107. Il y a deux ans, notre Secrétaire général attirait l'attention sur la gravité de cette situation et s'adressait en ces termes aux chefs d'Etats africains:

> "...je me dois de reconnaître que la destinée du monde sera influencée grandement, sinon de manière décisive, par l'évolution future des événements en Afrique. La paix et le progrès dans le monde passent par la paix et le progrès dans l'Afrique en voie de développement."

108. En vérité, la force et l'autorité des principes de la Charte – qui ont produit l'événement marquant de ce siècle, à savoir l'émancipation de nombreux peuples de la terre – ont quelque peu perdu de leur ascendant sur une grande partie de l'opinion mondiale. Que ce soit en Afrique australe ou dans d'autres régions de l'Afrique encore colonisées, on assiste non pas à un reflux, mais bel et bien, à un regain du colonialisme.

109. A l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, notre Organisation doit réaffirmer l'esprit et les principes de la Charte et renforcer la confiance que le monde place en elle, en entreprenant des actions concrètes pour amener tous les Etats à la soutenir dans sa lutte contre les régimes racistes et colonialistes et dans son appui concret aux peuples qui luttent encore pour recouvrer leur liberté et leur indépendance.

110. Le processus de décolonisation tel que les Nations Unies l'ont défini a permis au cours de la dernière décennie d'amener un grand nombre de peuples du tiers monde à retrouver plus ou moins pacifiquement leur entité nationale, à reconstituer leur intégrité territoriale et à se joindre à la communauté internationale en y apportant leur profonde conviction quant à la primauté du règlement pacifique de tous les problèmes, même de ceux dans lesquels leurs droits sont évidents et leurs intérêts supérieurs directement en cause.

111. Le Maroc a donné son adhésion totale à la valeur de ce processus et aux vertus de cette méthode. Depuis la proclamation de son indépendance, mon pays poursuit avec patience le règlement des problèmes demeurés en suspens, en particulier avec l'Espagne, animé en cela par le désir de maintenir avec son voisin du nord des liens historiques séculaires et d'édifier pour l'avenir le cadre d'une coopération aussi étroite que possible, dans le respect des intérêts réciproques de toutes sortes des deux pays. Nul plus que nous ne s'était autant réjoui de voir l'Espagne sortir à son tour de ce groupe de plus en plus restreint de puissances hostiles à l'émancipation des peuples colonisés, et donner solennellement son adhésion au principe de l'autodétermination, qu'elle a du reste mis en pratique en Guinée équatoriale. Mais, malheureusement, le Sahara dit espagnol continue de ne pas bénéficier de ce principe. Pourtant, depuis plusieurs années déjà, les Nations Unies adoptent des résolutions pertinentes sur l'avenir de ce territoire et demandent instamment à l'Espagne d'appliquer ces résolutions, auxquelles elle a toujours donné son accord.

112. Dans l'esprit de ces résolutions et pour mieux en faciliter la mise en œuvre, le Maroc et ses voisins, soucieux de la paix de la région et du développement d'une coopération entre les pays qui en font partie, ont décidé de

tout mettre en œuvre pour faciliter l'application de l'autodétermination au territoire du Sahara, en collaboration avec l'Organisation internationale et la Puissance administrante. Mais nous regrettons profondément l'attitude négative du Gouvernement espagnol, dont la politique pratiquée au Sahara justifie chaque jour une plus grande inquiétude et un plus grand doute quant à sa sincérité dans l'application de ces résolutions. L'Espagne est invitée à procéder, dans un cadre et dans des termes que l'Assemblée générale a maintes fois précisés, à un référendum donnant aux populations du Sahara la possibilité d'exprimer librement leur choix.

113. Aucune mesure cependant n'a été prise qui permettrait aux populations, aux voisins et à l'Organisation internationale de penser que l'Espagne a l'intention d'appliquer ce référendum dans les conditions requises, c'est-à-dire avec les garanties définies par les Nations Unies et en rétablissant dans ce territoire les conditions nécessaires pour que les populations autochtones et tous les Sahariens – qu'une atmosphère d'inquiétude et des mesures coercitives ont fait exiler provisoirement du territoire – puissent avoir le libre choix de leur avenir.

114. Nous n'avons cessé, quant à nous, de renouveler notre volonté de faciliter les solutions les plus pacifiques et grâce auxquelles ce territoire puisse passer du statut de pays colonisé à celui de pays émancipé, permettant d'établir entre la région tout entière et l'Espagne une sincère coopération préservant les intérêts certains dont l'avenir de toute cette région géographique exige la défense.

115. Ailleurs, sur le continent asiatique, les perspectives d'un règlement possible d'autres séquelles du passé avaient laissé prévoir, à un moment donné, la possibilité d'un rétablissement de la paix dans le Sud-Est asiatique. Mais hélas, les pourparlers de Paris, commencés après tant de patients efforts internationaux, s'enlisent, presque sans espoir de résultat dans un proche avenir. Entre-temps, la guerre s'est étendue à d'autres pays de la région rendant l'approche de la solution beaucoup plus complexe et créant, pour le moment, une situation aux conséquences imprévisibles.

116. Il est déplorable, il est tragique, de constater que, même au cours de cette session de commémoration et de réflexion, l'Organisation internationale est, en fait, tenue à l'écart de la recherche d'une solution. Il est juste, dès lors, de rendre hommage au courage du Secrétaire général, qui multiplie sans se lasser les efforts pour rappeler, toutes les fois que cela est nécessaire, quelle issue logique cette situation doit avoir pour que la paix en Asie puisse être rétablie et pour que la sécurité internationale puisse être renforcée.

117. D'autre part, on ne peut nier que le problème du désarmement constitue la pierre d'achoppement de la détente internationale. Etant donné notre présence au Comité du désarmement, la délégation du Maroc exposera amplement son point de vue sur cette question particulièrement importante au cours des débats de la Première Commission. Cependant, je me dois d'évoquer ici, même brièvement, la contradiction entre le vœu général d'arrêter la course aux armements et les progrès de plus en plus inquiétants sur le plan technique qui, avec le développement et le stockage d'armements de plus en plus dangereux, constituent un risque toujours plus grand pour la survie de l'humanité. C'est pour cela que nous pensons que ce problème mérite une concentration plus grande des efforts de tout le monde pour que les puissances directement responsables prennent conscience, comme la communauté internationale tout entière, du caractère spécifique de la crise de confiance que la compétition dans ce domaine nous oblige à constater.

118. Certes, un certain nombre de traités touchant quelques aspects du désarmement ont été signés et la dynamique de ce processus pourrait, si nous nous montrons constants dans nos efforts, conduire à étendre l'entente aux autres aspects de ce problème, afin d'assurer la réalisation du vœu universel d'atteindre au cours de cette décennie un accord sur le désarmement général et complet. Dans cet esprit, le gouvernement de Sa Majesté le Roi a déposé les instruments de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*] et a adhéré au Protocole de Genève de 1925 sur l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques. Au cours des débats du Comité du désarmement à Genève, notre délégation a contribué, par une série de suggestions, à l'élaboration du projet de traité sur la démilitarisation partielle des fonds marins[4] et espère vivement que la Première Commission retiendra le projet de traité.

119. Le problème de la sécurité internationale nous semble de plus en plus lié au progrès du désarmement. On ne peut en effet parler sérieusement d'établir les conditions de la sécurité sur le plan international sans éliminer, ou du moins réduire le plus largement possible, les considérations politiques qui motivent la course aux armements. Il est vrai que cette question n'est pas la seule à requérir une solution adéquate et rapide si l'on veut accélérer la réduction des antagonismes et assurer les conditions propices à un dialogue universel sur le problème de la sécurité internationale. L'année dernière, la délégation du Maroc a exposé à la Première Commission [*1667ème séance*] certaines des considérations que lui inspire l'état actuel des relations internationales et l'examen des conflits potentiels qui dressent des obstacles sérieux sur la voie des progrès nécessaires pour arriver à rétablir la confiance indispensable à tous les niveaux de la communauté internationale.

120. Mais, en fait, il ne suffira pas d'une entente entre les seules grandes puissances pour être optimiste sur les perspectives de paix dans le monde. Cette entente même, si elle n'était basée que sur la substitution du concept de l'hégémonie à celui de la confrontation, non seulement serait insuffisante mais encore constituerait un danger particulièrement grave pour le reste de la communauté internationale. Nous pouvons, à juste titre, nous féliciter des progrès qui interviennent dans telle ou telle région du monde dans le règlement des conflits ou la réduction des tensions. Mais pour être vraiment internationale, la détente doit être contagieuse et embrasser l'ensemble des continents. A ce titre, et dans la mesure où la situation en Europe au lendemain de la deuxième guerre mondiale a constitué un des obstacles majeurs à la solution des problèmes nés de la guerre même, nous nous réjouissons de

[4] *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970*, document DC/233, annexe A.

la signature du Traité de Moscou sur le non-recours à la force intervenu entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique. Ce traité ouvre la voie au règlement d'un certain nombre de problèmes nés dans la région en 1945 et dont la solution pacifique nous paraît aujourd'hui raisonnablement possible.

121. Est-il nécessaire par ailleurs de rappeler que la solution des problèmes politiques ne peut à elle seule opérer de miracle et faire déboucher le dernier quart de siècle de crises plus ou moins permanentes sur une ère d'entente et d'harmonie? Le déséquilibre existant entre les continents sur le plan économique et social demeure, à notre avis, un obstacle fondamental qui empêche d'asseoir cet effort de détente sur des bases qui lui assureraient plus de permanence. De nombreuses puissances ne semblent pas accorder à cette réalité tout l'intérêt qu'elle mérite. Une minorité maintient et concentre toujours entre ses mains le potentiel économique du monde et décide, à partir de cette position, de l'avenir du reste de l'humanité. Cette situation nécessite une action effective et permanente qui permette d'assurer la conversion des relations internationales.

122. La disparité dans le développement économique et social requiert le même combat que celui de la disparition de la suprématie politique. Il n'est pas impossible qu'un effort général puisse assurer dans un avenir raisonnable la substitution de la coopération et de l'assistance à la prépondérance et à l'exploitation. Nous sommes persuadés que de tels problèmes recevront quelques-unes des solutions qui s'imposent dans le cadre d'échanges égalitaires sur le plan multilatéral, régional et bilatéral. Nous croyons fermement que si cette coopération paraît lointaine sur le plan international, sa réalisation sur le plan régional constituerait une impulsion efficace.

123. Nous nous réjouissons que cette idée, que nous avons constamment défendue dans toutes les organisations auxquelles le Maroc appartient, ait été mise clairement en relief au sein de l'Organisation de l'unité africaine et de la Conférence des pays non alignés de Lusaka.

124. A ce propos, il nous semble que la question de l'affectation à des fins pacifiques du fond des mers et des océans doit être un corollaire indispensable de cette coopération internationale. L'idée de "patrimoine commun" soutenue par la plupart des Etats reçoit notre accord de même que les principes selon lesquels les ressources obtenues par l'exploitation des fonds marins et océaniques doivent être le patrimoine de l'humanité entière. Si nous sommes aujourd'hui satisfaits de constater que ces principes sont largement partagés, il n'en demeure pas moins nécessaire de s'accorder sur une définition claire et précise des limites du plateau continental et des zones où devraient s'exercer la souveraineté et la juridiction nationale. A cet effet, le réexamen de la Convention de Genève de 1958 sur le plateau continental nous semble s'imposer et la délégation du Maroc se rallie au vœu d'un grand nombre de délégations qui souhaitent une adaptation plus actuelle de cet instrument international aux réalités nouvelles dont les pays sous-développés, notamment, ont pris conscience grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la recherche et de l'exploration sous-marine.

125. Les dernières considérations que je viens d'exposer sur la sécurité internationale, le désarmement, le développement économique et la coopération internationale, ont été au centre de la réunion, à Lusaka, des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés. Elles révèlent l'attachement des pays participants aux conditions qui doivent assurer leur propre cohésion et l'harmonie dans les relations internationales. Elles révèlent aussi leur souci de faire l'apport le plus large à l'effort général en vue de diminuer les causes de tension internationale, et ceci conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

126. La finalité politique de cette réunion – celle de Lusaka – est d'abord la remise en question des structures actuelles de la communauté internationale, dominée par les grandes puissances et caractérisée par les barrières politiques, économiques et raciales qui s'opposent à l'épanouissement de la volonté d'une large partie de la population du monde d'améliorer la qualité de la vie de l'individu et d'assurer aux nations un développement à l'abri de l'oppression, de l'insécurité et de l'angoisse.

127. Notre conviction demeure profonde que l'Organisation des Nations Unies constitue, malgré tout, un instrument capable d'assurer la morale internationale dont les principes supérieurs ont été proclamés il y a 25 ans.

128. La responsabilité particulière des membres permanents du Conseil de sécurité leur crée, à tous égards, l'obligation spéciale d'être les premiers à maintenir et à promouvoir la primauté du droit, d'être les premiers à assurer et à renforcer le concept de respect mutuel entre Etats. Seule une telle attitude peut encourager les petites et moyennes nations, qui forment la majorité de cette Organisation, à lui conserver leur confiance.

129. Malgré les guerres et les drames qui déchirent toujours notre monde, nous voulons une fois encore témoigner à notre Organisation, à l'occasion de son jubilé historique, notre confiance et notre soutien. Nous souhaitons de tout cœur que le thème de ce vingt-cinquième anniversaire, "paix, justice et progrès", soit désormais l'unique objectif et la principale source d'inspiration pour l'humanité entière, tant dans ses pensées que dans ses actions.

130. M. CHEVEL (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*traduit du russe*]: Monsieur le Président, je voudrais féliciter M. Hambro à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de Président de la session commémorative de l'Assemblée générale et de lui adresser mes vœux de succès dans l'exercice de cette noble mission.

131. Prenant la parole pour la première fois à cette tribune, je voudrais rendre hommage, Monsieur le Secrétaire général, aux efforts considérables que vous déployez, comme chacun sait, pour que les activités de notre Organisation soient fécondes.

132. C'est avec une profonde tristesse que la délégation ukrainienne a appris le décès prématuré de l'éminent homme politique et chef d'Etat que fut Gamal Abdel Nasser, président de la République arabe unie. Au nom du Gouvernement et du peuple ukrainiens, nous adressons au Gouvernement et au peuple de la République arabe unie,

ainsi qu'à la famille du défunt, nos condoléances les plus sincères. Gamal Abdel Nasser restera dans notre mémoire l'infatigable défenseur de la juste cause des peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance et le fidèle partisan du renforcement de l'amitié et du développement de la coopération dans tous les domaines entre le peuple de la République arabe unie et les peuples de l'Union soviétique.

133. Cette occasion, où nous mesurons le chemin parcouru par l'Organisation des Nations Unies au cours du dernier quart de siècle, est aussi celle où nous nous efforçons de dégager les leçons à en tirer et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'ONU devienne réellement l'instrument efficace et sûr du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la coopération dans tous les domaines entre les Etats et les peuples.

134. Lorsqu'elle a été créée, l'Organisation des Nations Unies s'est donné des buts réellement démocratiques: préserver par tous les moyens la paix universelle et la sécurité des peuples. C'est sans aucun doute à elle que nous devons d'avoir vécu 25 années sans guerre mondiale.

135. Cependant, dans le monde actuel, des tensions dangereuses subsistent, la course aux armements se poursuit et à tous moments éclatent des conflits qui risquent d'avoir des conséquences graves.

136. Du fait de la complexité de la situation internationale, l'Assemblée générale se trouve saisie à chacune de ses sessions d'un grand nombre de questions. Nous en avons aussi beaucoup à l'examen à la vingt-cinquième session. Il n'en est pas moins certain que nous devons faire porter toute notre attention sur les questions qui sont d'une importance décisive pour la paix universelle et par conséquent pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

137. Nous aimerions rappeler à cette occasion que le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine, dans sa réponse au Secrétaire général sur la question de la "sécurité internationale" [*voir A/7922/Add.2*] a souligné que l'évolution des relations internationales depuis quelque temps exigeait impérieusement que l'ONU redouble d'efforts pour résoudre les problèmes politiques essentiels et avant tout pour renforcer la paix et la sécurité. Cela signifie que l'Organisation doit prendre des mesures efficaces en vue d'éliminer les foyers de conflits armés, de mettre fin à l'utilisation de la force armée contre les mouvements de libération nationale, de mettre un terme aux conquêtes et à l'occupation militaire de territoires étrangers, de faire cesser la course aux armements et de parvenir à un accord sur le désarmement général et complet.

138. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine souhaite qu'à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire l'Organisation des Nations Unies adopte un programme politique visant à renforcer la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que le projet de déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*A/C.1/L.513*] présenté par les délégations des pays socialistes pourrait parfaitement convenir. En effet, les mesures concrètes qui seraient prises en vue de son application répondraient aux intérêts de tous les Etats, grands et petits.

139. L'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée a été marquée par certains changements positifs dans le climat politique international. La nécessité de résoudre les conflits par voie de négociations et de tenir compte de la réalité du monde contemporain apparaît de plus en plus clairement. En fait, c'est surtout au continent européen que nous pensons en parlant de ces tendances positives.

140. Point n'est besoin d'expliquer les raisons pour lesquelles l'Ukraine s'intéresse tant au renforcement de la sécurité européenne. Nous avons exposé à de nombreuses reprises, à cette tribune même, les conséquences effroyables que les guerres, notamment celle qui a été déclenchée par l'hitlérisme, ont eues pour le peuple ukrainien. On comprendra donc avec quelle profonde satisfaction notre peuple approuve toutes les propositions concrètes et toutes les initiatives raisonnables visant à assurer la paix en Europe.

141. Et pourtant, on ne peut pas dire que nous soyons guidés par des intérêts nationaux étroits. Dans un récent discours, le premier Secrétaire du Comité central du parti communiste d'Ukraine, le camarade Shelest, a noté à juste titre, dans une déclaration reproduite dans la *Pravda ukrainienne* du 18 avril 1970,

> "Ce qui se passe en Europe exerce une certaine influence sur les événements, leur orientation et leur évolution dans le reste du monde. C'est pourquoi les problèmes européens ont réellement une portée mondiale et il est juste de considérer la sécurité européenne comme une question clef de la politique mondiale".

142. Le monde est indivisible. Cela était vrai hier et l'est encore plus aujourd'hui.

143. Le peuple et le Gouvernement de la RSS d'Ukraine approuvent sans réserve la proposition relative à la préparation et à la convocation d'une réunion européenne sur les questions de sécurité et de coopération.

144. Comme on le sait, les Etats signataires du Traité de Varsovie ont soumis des propositions concrètes concernant l'ordre du jour de la réunion européenne et les méthodes à utiliser pour sa préparation. A notre avis, elles sont importantes et constructives. La caractéristique de ces propositions est qu'elles envisagent le problème de la sécurité de tous les Etats européens sans exception. Elles tiennent compte du désir manifesté par certains pays de voir s'instaurer une paix durable en Europe et elles créent des conditions extrêmement favorables à la préparation de la réunion envisagée.

145. Du point de vue du renforcement de la sécurité européenne, il faut se féliciter tout particulièrement du Traité signé le 12 août 1970 à Moscou par l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne. Ce traité, qui tient compte des réalités de notre temps, condamne les prétentions absurdes à une révision des résultats de la deuxième guerre mondiale et reconnaît l'inviolabilité de la ligne Oder-Neisse et de la frontière entre les deux Etats allemands.

146. Ce traité a été préparé par toute l'évolution de la réalité européenne et sa portée dépasse certainement de

beaucoup le cadre des relations entre les deux Etats. Il jouera sans aucun doute un rôle important dans l'assainissement de la situation internationale, comme l'ont d'ailleurs fait observer de nombreux orateurs au cours de ce débat.

147. Le peuple ukrainien considère la conclusion de ce traité comme le résultat de la politique extérieure de l'Union soviétique qui est créatrice, cohérente, pacifique et léniniste. Cet événement d'une portée exceptionnelle nous convainc encore plus que, malgré la différence des régimes socio-économiques et l'appartenance à des alliances politico-militaires opposées, la coexistence pacifique et la coopération entre les Etats correspondent à la fois à la nécessité et à la réalité.

148. S'agissant des conséquences que pourraient avoir les changements survenus tout récemment sur le continent européen, nous pensons que le jour n'est pas éloigné où, pour reprendre les paroles du Président de la République française citées par M. Schumann [*1842ème séance*], "toute l'Europe" sera représentée dans notre Organisation.

149. A ce propos, voici longtemps déjà que les nécessités de la coopération européenne et internationale demandent que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne soient admises en même temps à l'Organisation des Nations Unies. La République démocratique allemande entretient en effet des relations diplomatiques avec 25 pays, ainsi que des relations au niveau gouvernemental avec 18 autres pays où vivent 60 p. 100 de la population mondiale. En admettant la République démocratique allemande à l'ONU, on ferait sans nul doute preuve de réalisme politique. Cela contribuerait à donner à l'Organisation un caractère plus universel et permettrait ainsi d'accroître son efficacité.

150. Comme nous parlons de la nécessité de renforcer la sécurité internationale, nous ne pouvons pas oublier que les forces d'agression impérialistes, ne reculant devant rien, ajoutent à la tension internationale et créent de dangereux foyers de conflits armés qui risquent de dégénérer en une nouvelle guerre mondiale.

151. Nous en avons un exemple dans la situation actuelle au Proche-Orient, qui traverse en ce moment une période des plus dramatiques et des plus difficiles de son histoire.

152. Le juste combat que les pays arabes mènent contre l'agression israélienne et pour l'élimination des conséquences de cette agression prouve à l'évidence que la politique de force pratiquée par Israël et encouragée par certains milieux impérialistes est vouée à l'échec.

153. On sait pourtant que c'est sur la résolution [*242 (1967)*] adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité que doit reposer le règlement de la crise du Proche-Orient.

154. Le cessez-le-feu temporaire et la reprise de la mission de conciliation de M. Gunnar Jarring, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, constituent des signes encourageants. C'est surtout à l'attitude pacifique et constructive de la République arabe unie que l'on doit ces deux initiatives.

155. Toutefois, la noble mission de l'Organisation des Nations Unies est en fait bloquée et sapée par les menées obstructionnistes d'Israël encouragé par les milieux influents des Etats-Unis d'Amérique et de certains autres pays. Les forces impérialistes usent maintenant de tous les prétextes pour aggraver la situation et misent sur les différends qui pourraient surgir entre les Etats arabes. Pour atteindre leur but infâme, elles essaient d'exploiter la flambée de guerre civile en Jordanie et font peser la menace d'une intervention armée ouverte.

156. Dans ces conditions, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine aimerait souligner que toutes les forces pacifiques doivent faire preuve de vigilance et d'une grande fermeté afin d'empêcher une intervention armée dans les affaires intérieures des pays arabes et de faire aboutir un règlement politique au Proche-Orient.

157. Nous exprimons l'espoir que, malgré la lourde perte qu'ils viennent de subir, le peuple de la République arabe unie et les autres peuples arabes, resteront résolus à renforcer leur unité dans la lutte contre l'impérialisme. Cette unité les aidera dans leur combat juste et légitime pour l'indépendance et l'intégrité territoriale, l'élimination des conséquences de l'agression israélienne et l'instauration d'une paix durable au Proche-Orient.

158. Nul n'ignore les graves conséquences qu'a l'agression que les Etats Unis d'Amérique poursuivent au Viet-Nam. Depuis un quart de siècle déjà, le peuple vietnamien ne sait pas ce qu'est la paix. Les entretiens de Paris durent depuis 20 mois déjà et l'agression des Etats-Unis non seulement continue mais s'étend même au Laos et au Cambodge.

159. Cependant, ni la prétendue "vietnamisation", ni l'aventure cambodgienne, ni l'intervention flagrante au Laos n'apporteront les résultats escomptés à l'agresseur, qui s'enlise de plus en plus dans le bourbier de la "sale guerre". Plus que quiconque, les peuples de l'Indochine souhaitent le rétablissement rapide de la paix chez eux mais ils ont raison d'exiger la paix dans l'indépendance et la liberté, sans aucune ingérence extérieure.

160. La lutte des peuples d'Indochine pour leur libération bénéficie de l'appui inconditionnel du peuple de notre pays, ainsi que de toute l'humanité progressiste. Les Etats-Unis n'ont d'autre choix que de reconnaître, non seulement en paroles mais en actes, le droit inaliénable des peuples du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge d'être maîtres chez eux et de déterminer eux-mêmes l'avenir de leur pays.

161. La récente initiative de paix du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud aux négociations de Paris offre de nouvelles possibilités de parvenir à un règlement équitable du problème vietnamien.

162. La situation en Corée reste aussi une source de tensions internationales. Les forces armées des Etats-Unis d'Amérique continuent d'occuper la Corée du Sud, qui reçoit de plus en plus d'armes américaines. Les délégations d'un groupe de pays, notamment celle de la République socialiste soviétique d'Ukraine, ont demandé de nouveau à cette session l'inscription à l'ordre du jour de la question du retrait des troupes des Etats-Unis et de toutes les autres troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert

des Nations Unies [*A/8044 et Add.1 à 3*] et la question de la dissolution de la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée [*A/8045 et Add.1 à 3*].

163. Nous demeurons convaincus que l'adoption de ces propositions contribuera à l'unification du pays dans la paix, conformément aux aspirations du peuple coréen.

164. A la présente session, nous devons de nouveau examiner le problème du désarmement sous tous ses aspects. Le désarmement général et complet, qui est à la fois un instrument et une garantie sûre de sécurité et de paix durable, reste le plus grave des problèmes qui inquiètent l'humanité. C'est ce qu'avait souligné, comme on s'en souviendra, l'Assemblée générale à sa quatorzième session dans sa résolution 1378 (XIV). Il est absolument indispensable de réaliser un accord sur le désarmement général et complet, étant donné l'évolution actuelle de la situation internationale, notamment l'intensification de la course aux armements.

165. Je me bornerai à ne citer que deux chiffres, qui sont cependant effrayants: en 1962, le montant total des dépenses militaires était de 120 milliards de dollars, il s'élève aujourd'hui à plus de 200 milliards. Il n'est guère difficile d'imaginer le cours que prendront les événements si tous ensemble, de toute notre énergie, nous n'arrêtons pas cette escalade. Le danger qui pèse sur l'humanité est si menaçant, si général, que l'ONU doit appuyer de toute son autorité tous les efforts qui sont réellement entrepris en vue de résoudre le problème du désarmement. Nous devons partir du principe que l'arrêt de la course aux armements et la réalisation du désarmement général et complet constitueraient des fondements solides pour l'édification de la paix internationale et permettraient d'affecter à des fins constructives des moyens considérables et d'assurer le progrès réel de l'humanité.

166. A la base même du désarmement général et complet il y a, bien entendu, le désarmement nucléaire.

167. Notre pays s'est maintes fois prononcé, avec constance et fermeté, en faveur de l'interdiction des armes atomiques, de leur élimination des arsenaux nationaux et de la liquidation des stocks accumulés.

168. Les difficultés sur cette voie sont certes considérables, mais nous devons nous réjouir de certains résultats positifs qui ont déjà été atteints en matière de désarmement. Il s'agit notamment du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau[5], du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [*résolution 2222 (XXI)*], et enfin du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*].

169. L'heure est venue de franchir un pas de plus dans ce domaine en interdisant de placer sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol des objets pourvus d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

[5]Traité signé à Moscou le 5 août 1963.

170. La République socialiste soviétique d'Ukraine, qui possède un long littoral, attache la plus haute importance à ce que la course aux armements ne puisse pas s'étendre au fond des mers. Il est indispensable d'en garantir l'exploitation et l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques et constructives. La délégation ukrainienne estime que le projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol[6], que le Comité du désarmement a soumis à l'Assemblée générale pour examen, devrait être approuvé par l'Assemblée et ouvert à la signature.

171. Nous ne saurions méconnaître l'importance exceptionnelle des entretiens entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur la limitation des armes stratégiques, dont la deuxième phase vient de se clore à Vienne.

172. Notre délégation se félicite de l'échange de vues fort utile qu'ils ont suscité. Nous sommes persuadés que l'Organisation des Nations Unies souhaite vivement le succès de ces entretiens, qui ont une importance vitale pour la limitation et l'arrêt de la course aux armements nucléaires.

173. Par ailleurs, il est urgent et opportun de prendre sans délai des mesures interdisant les armes chimiques et bactériologiques (biologiques). L'Ukraine qui, avec d'autres pays socialistes, a présenté le projet de convention sur les armes chimiques et bactériologiques[7], considère que l'adoption d'un document unique s'appliquant à ces deux sortes d'armes doit être la suite logique du Protocole de Genève de 1925 qui, comme on sait, repose sur le principe d'une interdiction unique portant sur toutes ces armes. Nous notons avec satisfaction que cette conception a reçu un accueil favorable aussi bien au Comité du désarmement qu'à l'Assemblée générale.

174. Le projet de convention présenté par les pays socialistes a pour but de préserver l'humanité du danger d'une guerre chimique et bactériologique et d'éliminer totalement toutes les armes de destruction massive.

175. Beaucoup de délégations qui ont déjà pris la parole à cette tribune ont souligné à de nombreuses reprises l'importance considérable de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette Déclaration, qui a été adoptée il y a 10 ans sur l'initiative de l'Union soviétique et qui a été rédigée en étroite coopération avec les représentants de jeunes Etats indépendants, marque sans aucun doute une date historique dans les activités de notre Organisation.

176. En déclarant le colonialisme hors-la-loi, ce document a non seulement incité les peuples opprimés à lutter pour leur libération mais il a aussi contribué à faire reconnaître en droit international la légitimité et le bien-fondé de cette lutte.

[6]*Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970*, document DC/233, annexe A.

[7]*Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 29, 30, 31 et 104 de l'ordre du jour, document A/7655.

177. Sous la poussée des révolutions de libération nationale, contre l'impérialisme, des dizaines de nouveaux Etats indépendants ont succédé aux anciens régimes coloniaux.

178. Si nous nous félicitons sincèrement de ce processus révolutionnaire de libération, nous n'oublions pas un seul instant que quelque 30 millions d'hommes souffrent encore sous le joug de l'asservissement colonialiste. Les forces de l'impérialisme constituent le principal obstacle à l'élimination définitive du colonialisme. Elles s'efforcent d'étouffer par tous les moyens le combat de libération nationale des peuples de Namibie, du Zimbabwe, des colonies portugaises de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). C'est précisément pour cela que les puissances impérialistes et les monopoles internationaux renforcent leurs liens économiques, politiques et militaires avec la République sud-africaine et avec le régime de Smith en Rhodésie, ainsi qu'avec le Portugal.

179. Nous partageons les vues des Etats non alignés qui ont exprimé à la récente Conférence de Lusaka leur vive indignation devant le fait que les gouvernements de plusieurs pays occidentaux ont violé l'embargo sur les livraisons d'armes aux racistes sud-africains. Les peuples savent parfaitement que ces armes sont utilisées par la République sud-africaine pour étendre ses opérations punitives à l'intérieur du pays, pour soutenir les colonialistes portugais et les racistes rhodésiens et pour porter atteinte à l'indépendance des pays africains.

180. Après avoir adopté la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'ONU ne saurait tolérer que les derniers bastions du racisme, de l'*apartheid* et de l'oppression colonialiste en Afrique du Sud soient aujourd'hui renforcés.

181. Les intérêts de la paix, de la justice et de la liberté exigent qu'il soit mis fin au colonialisme et que notre planète soit débarrassée de toute cette boue du racisme et de l'*apartheid*.

182. Cette session coïncide avec la fin de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Force est de reconnaître malheureusement que les résultats pratiques en sont insignifiants. En effet, peut-on parler de progrès notables dans ce domaine alors que plusieurs pays en voie de développement ont été victimes au cours des années 60 de l'agression impérialiste qui leur a apporté des destructions et non le développement, et que bon nombre d'autres ont été délibérément privés du droit de participer sur une base d'égalité à un système équitable de répartition internationale du travail. Il ne faut pas oublier que, loin de cesser, l'exploitation des pays en voie de développement par les pays capitalistes industrialisés s'est intensifiée, que l'écart entre les niveaux de développement économique de ces deux groupes de pays s'est agrandi et que la course aux armements s'est poursuivie, détournant à des fins militaires des sommes considérables.

183. Dans leur déclaration commune sur la deuxième décennie du développement et du progrès social [*A/8074*], huit pays socialistes ont approuvé l'idée et les buts de cette décennie et souligné qu'elle pouvait "devenir un facteur important d'assainissement des relations économiques internationales", à condition toutefois que le programme de la décennie soit fondé sur des principes permettant d'accélérer effectivement le développement socio-économique.

184. Les pays socialistes sont convaincus de l'importance capitale des mesures visant à assainir la situation internationale dans son ensemble, à réaliser le désarmement et à libérer ainsi des ressources considérables qui seraient affectées à la solution des graves problèmes sociaux et économiques qui se posent et au relèvement du niveau de vie de millions d'hommes.

185. Il est absolument évident aussi que le développement d'un pays doit reposer sur la planification nationale et l'utilisation rationnelle des ressources matérielles, financières et humaines dont il dispose. L'expérience de la République socialiste soviétique d'Ukraine et des autres pays socialistes a confirmé la valeur de cette méthode.

186. Par conséquent, les plans nationaux des pays en voie de développement doivent avant tout prévoir des mesures visant à mobiliser au maximum les ressources intérieures et à les utiliser rationnellement. Il faut donc améliorer la législation fiscale, prendre des mesures visant à limiter les activités des capitaux étrangers et créer ou développer un secteur étatisé et un secteur coopératif dans les principales branches de l'économie nationale. En outre, le succès ne peut être obtenu que si on forme des cadres nationaux qualifiés.

187. De toute évidence, un progrès réel dans le domaine du développement socio-économique au cours de la deuxième Décennie ne sera possible que si le droit de disposer pleinement et entièrement de leurs ressources naturelles et humaines est assuré aux pays en voie de développement.

188. L'analyse des relations économiques montre que de nombreux pays en voie de développement ont recours à des sources de financement extérieures pour rembourser les dettes qu'ils ont contractées antérieurement et pour payer des bénéfices pourcentages et dividendes aux investisseurs étrangers privés. Le service de la dette publique s'élève actuellement à plus de 5 milliards de dollars par an, et le montant total des dettes des pays en voie de développement atteint 50 milliards de dollars.

189. Qui plus est, la situation ne fera que s'aggraver au cours des prochaines années. D'après les calculs des experts, les dettes des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine atteindront de 80 à 100 milliards de dollars en 1980, et le service de ces dettes dépassera les recettes intérieures annuelles.

190. Notre délégation partage sans réserve l'opinion selon laquelle les pays en voie de développement ont le droit incontestable de recevoir des colonialistes et des néo-colonialistes une indemnisation pour les dommages matériels qu'ils ont subis.

191. Il est évident que les pays socialistes ne peuvent assumer la responsabilité du pillage auquel les puissances coloniales ont soumis les peuples aujourd'hui libres.

192. Ainsi, il est évident que l'obligation de consacrer 1 pour 100 du produit national brut des pays industrialisés à l'assistance aux pays en voie de développement ne saurait s'appliquer aux pays socialistes.

193. Je voudrais souligner en même temps que les pays socialistes, fidèles à leurs obligations internationales, continueront à aider par tous les moyens les jeunes Etats indépendants à créer et à développer une économie nationale indépendante.

194. En évaluant à cette session commémorative les résultats auxquels est parvenue l'Organisation en un quart de siècle, il nous semble important de souligner que les succès de l'Organisation sont liés au respect strict et constant de la Charte. Quant à ses échecs, ils sont généralement la conséquence de la violation des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies énoncés dans la Charte.

195. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, d'importants changements sont intervenus dans le monde. Avec le renforcement du socialisme dans le monde, l'écrasement du colonialisme, la formation d'Etats indépendants qui se sont intégrés à notre Organisation, les forces de paix se sont affirmées. Cependant, ces changements n'appellent d'aucune façon une révision des dispositions fondamentales de la Charte, de la structure de l'Organisation ou des principes qui président à ses activités.

196. Permettez-moi à cet égard de me référer aux paroles du Président de la République fédérale du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, qui a déclaré au cours de son intervention du 22 septembre 1970:

> "Il serait cependant aberrant de chercher la cause des faiblesses des Nations Unies dans l'inutilité ou l'inactualité des principes inscrits dans la Charte qui, à nos yeux, demeurent toujours pleinement valables. . . " [*1845ème séance par. 27.*]

197. Pour accroître encore l'efficacité de l'ONU, il ne faut pas réviser la Charte mais au contraire respecter strictement et sans restriction la lettre et l'esprit de toutes ses dispositions et utiliser pleinement les possibilités qu'elle offre de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'assurer le maintien de la paix et de développer la coopération internationale.

198. Même aujourd'hui, c'est-à-dire un quart de siècle après la création de l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons constater que sa Charte contient certaines ressources de caractère politique qu'il est nécessaire de mettre en application. N'est-il pas significatif à cet égard, par exemple, que le Conseil de sécurité ait décidé récemment [*1544ème séance*] de tenir des réunions périodiques spéciales conformément à l'Article 28 de la Charte?

199. Notre délégation considère que pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'ONU, il faut mobiliser les efforts de tous les Etats Membres en vue de mettre en œuvre pleinement et intégralement les buts et les principes de la Charte. Il nous semble qu'il serait utile que l'ONU réaffirme en cette année anniversaire, dans un document approprié, que ceux-ci gardent toute leur actualité et toute leur validité.

200. L'ONU porte une lourde responsabilité dans le domaine de la paix. Il convient donc que toutes les forces de progrès se rassemblent et s'unissent. Les pays socialistes veulent rendre l'ONU plus efficace et le montrent par leur action positive.

201. Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation ne doit pas entrer dans l'histoire marqué par des déclarations grandiloquentes mais par les solutions sérieuses, constructives et de grande portée qui auront été apportées aux problèmes internationaux et, avant tout, par un renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

202. Notre tâche à tous consiste à affermir par tous les moyens l'Organisation des Nations Unies et à travailler sans répit à la transformer en une organisation réellement universelle, en un centre dynamique jouissant de la plus grande autorité où seront décidées des mesures concertées en vue d'assurer la paix réelle, la sécurité et le progrès des peuples.

203. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): Certains représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. En raison de l'heure avancée, je les prie de bien vouloir être aussi brefs que possible.

204. M. MOLINA (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*]: Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse que me confère la Charte des Nations Unies, pour relever certaines parties de l'intervention du représentant de Cuba et qui avaient trait au Gouvernement et au peuple du Costa Rica.

205. Le représentant de Cuba a déclaré que Costa Rica est aujourd'hui une base d'agression contre la sécurité et l'existence du régime cubain et il a dit que le territoire du Costa Rica était utilisé actuellement pour l'organisation d'une agression contre le Gouvernement de Cuba. Cette affirmation est absolument contraire à la vérité.

206. Costa Rica et son gouvernement sont pacifiques. Le caractère fondamental de leur politique étrangère est le principe de non-ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures des autres Etats. Le président Figueres, dans la déclaration qu'a mentionnée le représentant de Cuba, a déclaré très clairement que tout appui de Costa Rica au sujet des aspects dont il a parlé n'aurait qu'un caractère moral, car nous sommes un pays pacifique, qui a fait dépendre sa propre sécurité de l'existence de conventions internationales et de normes qui doivent régir les relations entre Etats.

207. En vertu de notre Constitution, le Costa Rica n'a pas d'armée. L'armée, en tant qu'institution permanente, est interdite. La sécurité de notre Etat n'est pas assurée par la force des armes, mais par la conviction de nos citoyens de la nécessité d'un régime démocratique. Nous sommes absolument en faveur du principe de la libre détermination des peuples comme nous sommes en faveur de la non-ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures des autres, parce que nous considérons que les pays épris de paix et de justice doivent parvenir à résoudre les différends entre Etats au moyen des instances internationales. Le président Figueres, d'autre part, dans sa déclaration, n'a rien fait d'autre que d'interpréter le sentiment du peuple du Costa Rica en ce qui concerne le défense du régime démocratique.

208. Le poste principal de notre budget est celui de l'instruction publique, la construction d'écoles et les traitements des enseignants. Nous sommes un pays pacifique et nous soutenons le droit de tous les hommes et femmes du monde de choisir librement, au moyen du vote, le gouvernement qu'ils entendent se donner, sans aucune violence ni coercition. Nous sommes partisans d'un régime qui reconnaisse le droit de tout homme à la liberté, à la justice sociale, et au morceau de terre sur lequel il puisse planter librement sa tente de pèlerin de la vie.

209. Le Ministre des relations extérieures de mon pays s'est exprimé très clairement lorsqu'il a parlé des actes de piraterie aérienne et commenté un consensus du Conseil de sécurité [*286 (1970)*] recommandant à tous les Etats Membres l'adoption de mesures pertinentes pour éviter la répétition de tels actes. Nous réitérons la position très claire du Gouvernement du Costa Rica sur ce point, à savoir que, sans la complicite agressive des gouvernements qui leur donnent asile, les criminels qui se livrent à la piraterie aérienne ne sauraient commettre si facilement leurs forfaits. En effet, ce qui encourage les ravisseurs à commettre leur crime, c'est la certitude de rester impunis et d'être traités en héros de la violence, comme l'a dit le Ministre des relations extérieures de mon pays, au lieu de recevoir le traitement qu'ils méritent pour leur crime de lèse-humanité.

210. Mon pays, avec d'autres, préconise l'adoption d'un accord tendant à réprimer les actes de piraterie aérienne et d'enlèvements de personnes. Cette position est en harmonie avec notre détermination de défendre la liberté et la dignité de la personne humaine. Nous estimons donc qu'une décision de cette nature, une fois adoptée par l'Assemblée générale, devrait avoir valeur obligatoire pour tous les Etats, et nous n'aurons pas le mauvais goût de proclamer du haut de cette tribune que, même si une telle décision était adoptée par l'Assemblée, nous nous refuserions à nous y conformer.

211. Nous sommes un pays pacifique et non pas un pays agresseur. C'est pourquoi, au nom du Gouvernement de Costa Rica, je dois rejeter les affirmations du représentant de Cuba qui veut faire de nous un pays agresseur alors que, en réalité, nous sommes les porte-étendard de la paix et de la justice parmi les pays du monde.

212. C'est pour ces raisons que nous sommes opposés au colonialisme, au néo-colonialisme et à la politique d'*apartheid*. Pour les mêmes raisons, nous sommes fermement en faveur du désarmement et de la réduction des dépenses militaires. Sans laisser le moindre doute, le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a indiqué en répétant que seule une réduction considérable des dépenses à des fins militaires permettrait aux grandes puissances de libérer des ressources suffisantes pour leur permettre de coopérer à l'élévation du niveau de vie dans les régions retardataires.

213. Nous sommes également partisans – nous l'avons dit très nettement – d'un régime de coexistence pacifique de toutes les nations. Enfin, nous sommes un pays de paix et non pas une nation guerrière. Nous ne serons jamais un pays agresseur

214. M. MONTENEGRO MEDRANO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*]: C'est avec un profond étonnement que la délégation du Nicaragua a entendu ce matin la description déformée que le représentant de Cuba a donnée du gouvernement de mon pays et des institutions démocratiques que préside S. E. le général Anastasio Somoza Debayle. Toute honte bue, avec un cynisme digne d'un meilleur objet, et comme cela est déjà arrivé dans le passé, quelqu'un, sans la moindre autorité morale pour le faire, est venu ici s'ériger devant cette Assemblée en défenseur de la justice, de la liberté, de l'autodétermination des peuples, des droits de l'homme et de la démocratie.

215. La communauté internationale et, surtout, l'Amérique latine, se rappellent que la collectivité interaméricaine a expulsé Cuba castriste, pseudo-révolutionnaire, parce que ce pays a manqué aux engagements contractés par le continent latino-américain et a essayé de saper, par son comportement international, les postulats légitimes de la démocratie et de la liberté.

216. Le gouvernement de mon pays a été choisi au cours d'élections libres et honnêtes, en février 1967, élections auxquelles participaient les partis politiques de l'opposition et notre Constitution reconnaît le droit des minorités à être représentées. Selon notre droit constitutionnel, il existe un pouvoir judiciaire, un pouvoir législatif, un pouvoir électoral et un pouvoir exécutif, qui constituent, selon les critères du droit constitutionnel mondial, un gouvernement démocratique et représentatif. Parmi les membres de notre délégation à l'Assemblée générale, on compte un représentant de la minorité, et nous n'avons pas de citoyens qui soient devenus des réfugiés politiques. Nous n'avons ni bagne, ni prisons, ni poteaux d'exécution, et les tribunaux fonctionnent normalement pour juger les criminels de droit commun.

217. Dévidant son chapelet de mensonges, le représentant de la pseudo-révolution, laquais d'un impérialisme extracontinental, se fait l'écho de la calomnie lancée à tous les vents selon laquelle il existerait une dynastie au Nicaragua, alors que le gouvernement de mon pays, majoritaire par décision de la volonté populaire, a l'appui du parti libéral nationaliste, qui a triomphé aux dernières élections et qui constitue un parti politique organisé, comme il n'en existe pas dans ce système pseudo-révolutionnaire des laquais de l'impérialisme soviétique.

218. Nous défendons les institutions démocratiques de notre peuple et de notre pays, et sur le sol fertile du Nicaragua les miliciens du Cuba castriste qui avaient essayé de saper l'ordre constitutionnel et de semer la violence, le terrorisme et la guérilla, ont trouvé leur tombeau. Depuis 1959, année où, par malheur pour l'Amérique latine, s'instaura dans le Cuba de Martí le règne de la terreur et de l'oppression, le Nicaragua a été victime de plusieurs invasions. Ce n'est pas nous qui avons été les premiers à organiser l'invasion. Des miliciens vêtus de vert olive sont arrivés aux riches terres de l'Atlantique et ont été défaits par la glorieuse armée de notre Garde nationale; après avoir mis bas les armes, ils ont été jugés par les tribunaux compétents en vertu des lois de la République.

219. Au début de l'instauration du régime castriste pseudo-révolutionnaire, mon pays, trompé par les proclamations de Castro qui, à Central Park, demandait de l'argent pour sa révolution démocratique, a établi et maintenu des

relations diplomatiques avec Cuba, et c'est le premier ambassadeur de ce pays, Quintín Pino Machado, qui a été l'instigateur de la violence et de la subversion au Nicaragua.

220. Devant cette révélation de l'attitude véritable de ceux qui venaient saper et non pas maintenir les relations cordiales avec notre pays et notre gouvernement, nous avons été obligés de rompre tous rapports avec un régime corrompu qui proclamait, par la bouche de son Premier Ministre, qu'il exporterait sa révolution au-delà des Andes.

221. Le président Somoza, dont le mandat constitutionnel, légitime et populaire, remonte à 1967, a proclamé son attachement aux accords internationaux et défend la paix, la sécurité, l'harmonie et la coopération entre les Etats. Il lutte pour la souveraineté du Nicaragua et l'autodétermination des peuples, au contraire de ceux qui, préconisant la guerre, la subversion, le terrorisme et la piraterie aérienne, cherchent à dénier à ces peuples le droit de choisir leur propre gouvernement. En vue de défendre la souveraineté inaliénable du Nicaragua, le président Somoza, à la suite de négociations avec les Etats-Unis, est parvenu à faire abroger le Traité Chamorro-Bryan par un accord signé le 14 juillet dernier, mettant fin ainsi à un traité odieux qui compromettait la souveraineté et la dignité du Nicaragua puisqu'il cédait à perpétuité aux Etats-Unis une partie importante de son territoire.

222. La réunion de la Conférence tricontinentale de La Havane, où l'on proclama sans ambages que le Nicaragua en particulier serait l'objet d'une révolution du genre castriste, est la preuve évidente de la position adoptée, à l'encontre de la paix mondiale et de la sécurité internationale de l'Amérique latine, par le gouvernement pseudo-révolutionnaire de Fidel Castro. Les agences de presse du monde, et la publication même qui a relaté les débats de cette conférence tricontinentale, ont montré à l'évidence qui, en Amérique latine et dans le monde, essaie de dénier aux peuples leur droit à l'autodétermination, de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays, et qui tient fort peu compte des principes de la Charte des Nations Unies.

223. Le représentant de Cuba a dit que le Premier Ministre de son pays avait parlé du droit de porter la guerre aux pays qui encouragent l'invasion. En vertu de ce droit, combien de pays en Amérique latine n'auraient-ils pas déjà pu porter la guerre sur le territoire même de Cuba, qui, depuis le début de son régime pseudo-révolutionnaire, a encouragé l'invasion de tant de pays de l'Amérique latine! A moins que certains ne pensent que le droit de légitime défense est unilatéral ou encore ne croient que dans ce forum mondial, seuls la pseudo-révolution et les laquais de l'Union soviétique ont le droit de venir proclamer qu'ils porteront la guerre aux pays qui encouragent l'invasion!

224. En terminant, je pose les questions suivantes à l'Assemblée générale des Nations Unies: pourquoi Juanita Castro parcourt-elle le monde entier en essayant de convaincre les hommes libres de ce qu'a de néfaste le régime fantoche de Fidel Castro? Pourquoi est-elle allée jusqu'à affirmer qu'il n'y aurait aucun inconvénient à lui ôter la vie? Pourquoi la propre sœur du dictateur de l'île lance-t-elle ces affirmations face à la conscience mondiale?

225. Le président Somoza, représentant légitime et authentique de la volonté populaire du Nicaragua, a remis la présidence entre les mains du Vice-Président de la République pour se rendre au Japon; il viendra ici et parlera à cette tribune pour montrer avec éloquence que la démocratie règne dans mon pays.

226. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: Vous nous avez rappelé, Monsieur le Président, que l'heure est avancée. Ma délégation en est consciente et ne va donc pas accabler les membres de l'Assemblée en leur lisant de nombreuses déclarations et de nombreux textes que nous possédons et qui sont à la disposition de tous les représentants, y compris ceux des laquais, s'ils n'ont pas encore oublié la langue espagnole et s'ils peuvent la manier convenablement. Par ces déclarations, on peut juger des activités que poursuivent actuellement les régimes du Costa Rica et du Nicaragua en tant que bases d'agression contre Cuba. J'ai cité ici les déclarations du Président de Costa Rica et du Ministre des relations extérieures de ce pays, ainsi que celles des gouvernants du Nicaragua. Si, comme le représentant du Costa Rica le soutient, ce que j'ai dit pêche par un manque total de véracité, ce démenti doit être adressé au chef de l'Etat du Costa Rica et au chef de sa délégation, car je n'ai pas inventé une seule parole de ce que j'ai lu dans des coupures de la presse même du Costa Rica. Le journal *La Nación* du 23 août annonçait avec cynisme: "Cuba sera envahie avant la fin de l'année". Nous avons ici d'autres coupures de presse du même genre.

227. Pour le reste, nous avons entendu certaines expressions que je me bornerai à qualifier de divertissantes et qui ne méritent pas à mon sens une réponse de la part d'une délégation. C'est bien assez qu'elles figurent dans les comptes-rendus et occupent les interprètes, les traducteurs et les sténographes.

228. Le représentant du Costa Rica, dans son discours lors de la discussion générale, a dit – et il l'a répété tout à l'heure – que le premier pays qui a donné asile aux détourneurs d'avions a été Cuba. Il a dit textuellement: "Malheureusement, un gouvernement de l'Amérique latine. . . " [*1847ème séance, par. 87*].

229. Je répondrai au représentant du Costa Rica et, par lui, à un représentant qui n'en a pas parlé – celui des Etats-Unis – en citant simplement notre exposé devant la récente Conférence de l'OACI, où l'on trouve des renseignements très concrets dans toutes les langues, renseignements qui sont à la disposition de toutes les délégations. On y trouve le nom, l'immatriculation et la date de détournement de 33 avions cubains déviés vers le territoire des Etats-Unis – quelques-uns d'entre eux vers le territoire de leurs laquais – de même que des renseignements au sujet de 264 navires également détournés par ces criminels.

230. Quand ces faits se produisirent, la situation qui occupe maintenant l'attention de cette Assemblée et que l'on veut présenter comme un nouveau délit international n'existait pas encore. Affirmer que le pays qui a été victime de ces détournements en est le coupable et l'instigateur – alors qu'en fait il s'agit d'un gouvernement qui ne s'est jamais élevé, que ce soit ici ou ailleurs, pour déplorer, dénoncer ou condamner une seule fois ces détournements – ne peut que faire le jeu des pirates et des criminels.

231. En ce qui concerne le reste des interventions devant cette Assemblée à titre de droit de réponse, je ne pense pas avoir quoi que ce soit à ajouter maintenant. Cependant, au representant profondément étonné du Nicaragua, dont l'intervention joint le ridicule à l'absence de talent et de sens commun, je voudrais rappeler – en l'avertissant qu'il ferait mieux de ne pas exercer le droit de réponse, parce que je vais me référer au Président des Etats-Unis et il sait ce que cela pourrait signifier – que c'est le Président des Etats-Unis, votre Président, mon cher ami, qui a déclaré que les mercenaires envahisseurs qui ont été mis en déroute en 1961 à la Baie des Cochons et dont l'invasion avait été organisée par la Central Intelligence Agency des Etats-Unis – avaient été en grande partie entraînés et préparés sur le territoire du Nicaragua. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le président Kennedy. Et certains de ses collaborateurs principaux l'ont réaffirmé dans des livres connus. Si le représentant du Nicaragua désire exercer son droit de réponse contre le défunt Président des Etats-Unis, je suis prêt à lui céder la tribune. Mais je voudrais l'avertir qu'étant représentant du Nicaragua, cela pourrait avoir pour lui de regrettables conséquences.

232. Je voudrais simplement ajouter que nous remercions les représentants du Nicaragua et du Costa Rica, ces jumeaux qui sont venus ici pour se faire les porte-parole de ceux qui, dans leur pays, s'élèvent contre Cuba. Je trouve assez sympathique ce jumelage contre Cuba. Je le trouve sympathique parce qu'il y a quelques années, les représentants du Costa Rica avaient l'habitude de s'opposer – mettons cela plus ou moins entre guillemets – à la tyrannie somoziste au Nicaragua. Pendant longtemps, cela a servi de feuille de vigne aux gouvernants actuels du Costa Rica. Aujourd'hui, nous les voyons s'entendre on ne peut plus cordialement. Je me bornerai à dire que tous les suppôts du diable se rassemblent sous l'égide de M. Nixon. Mais l'avertissement que j'ai donné dans mon intervention dans la discussion générale demeure; les laquais, les hommes de paille, les pirates des Antilles, ceux qui se prêtent à l'agression, savent quelle est notre position.

233. M. MONTENEGRO MEDRANO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*]: Je dois m'excuser de cette nouvelle intervention, mais l'effronterie et l'insolence du représentant de Cuba me contraignent à occuper cette tribune que, selon ses dires, il m'a cédée. Car ce représentant de pseudo-révolutionnaires pousse l'audace jusqu'à – vous l'avez tous entendu – daigner me "céder" la tribune pour que je puisse lui répondre!

234. Mais son insolence a été encore plus grande lorsqu'il a déclaré que mon Président est le Président des Etats-Unis. Comme tous les pays libres de l'Amérique et du monde, le Nicaragua a le président que son peuple a élu, dans l'exercice de son droit à la libre détermination. Bien évidemment, c'est ce qu'a oublié le tristement célèbre Fidel Castro parce qu'il est, lui, la marionnette et le laquais d'une puissance extra-continentale. C'est ce qui a été mis en évidence lorsque Cuba a été mis en quarantaine et que son patron, l'Union soviétique, a répondu au président Kennedy: "Nous allons démanteler les bases de Cuba." On n'a pas demandé le consentement de la marionnette et on n'a pas consulté son opinion pour démanteler les bases. Le subconscient de ces pauvres marionnettes d'Amérique latine les a trahies à cette tribune de pensée universelle; elles ont essayé d'attribuer à mon pays, au peuple du Nicaragua, ce qu'elles ressentent dans leur propre chair: l'existence d'une puissance qui prend les décisions qui devraient appartenir en propre au peuple de Cuba. Dans mon pays, c'est le peuple du Nicaragua qui commande, par l'intermédiaire de ses gouvernants librement élus.

La séance est levée à 13 h 45.

Litho in United Nations, New York 77002 – June 1973 – 800